



**AXA GENERATION  
EQUILIBRE**

# SOMMAIRE

---

Rapport de gestion du fonds

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Bilan au 31/12/2024 et au 29/12/2023

Actif

Passif

Hors-bilan au 31/12/2024 et au 29/12/2023

Compte de résultat au 31/12/2024 et au 29/12/2023

## Annexe

Règles et méthodes comptables au 31/12/2024

Evolution de l'actif net de l'OPC

Complément d'information au 31/12/2024

# Rapport de gestion

## Forme juridique

FCPE

## Affectation du résultat

Capitalisation

## Objectif de gestion et stratégie d'investissement

### Objectif de gestion

L'objectif du FCPE est la recherche de performance, à moyen terme, mesurée en euro, corrélée aux marchés financiers par la mise en oeuvre d'une gestion active reposant sur une allocation tactique des investissements fondée sur la sélection d'une ou plusieurs classes d'actifs, d'un ou plusieurs marchés et styles de gestion tout en prenant en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement.

### Politique d'investissement

La stratégie d'investissement consiste en une gestion active afin de bénéficier d'opportunités de marché parmi différentes classes d'actifs, notamment sur les marchés obligataires et actions. L'allocation tactique des investissements repose sur l'analyse de l'environnement économique et financier, les perspectives de gestion définies en fonction des risques /rendements attendus, une construction de portefeuille, et la sélection de sociétés selon des critères qualitatifs et quantitatifs.

Pour la partie obligataire, le Fonds pourra être investi entre 30 et 70% dans le FCP « LABEL EURO OBLIGATIONS », labellisé ISR, relevant de la classification « Obligations et autres titres de créances libellés en euros » et répondant aux critères socialement responsables.

Pour la partie actions l'univers d'investissement est composé d'une large liste d'actions internationales. Le portefeuille est en permanence exposé entre 30% et 70% au moins sur les marchés actions internationales de pays membres ou non membres de Organisation de Coopération et de Développement Economique (O.C.D.E) et/ou dans des actions européennes notamment de pays membres de l'Union Européenne, de la zone euro, de pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E); de l'Espace Economique Européen (E.E.E), de pays européens candidats à l'entrée dans l'Union Européenne. Ces actions seront assorties ou non de droits de vote et pourront être de toutes capitalisations et de tout secteur économique. Toutefois, l'investissement dans des petites capitalisations restera accessoire. Le Fonds pourra investir à hauteur de 10% sur des marchés émergents européens et/ou hors OCDE. Ces titres peuvent ou non être des composants de l'Indice de Référence. Plus précisément l'univers d'investissement pour les investissements directs de la partie actions est constitué des émetteurs de l'indice 100% MSCI Europe Total Return Net.

Le FCPE applique une approche de sélectivité « Best-in-class » sur son univers d'investissement qui est appliquée de manière contraignante à tout moment. Cette approche de sélection ESG consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra – financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'univers d'investissement initial.

L'approche de sélectivité consiste à éliminer au moins 25% des plus mauvaises valeurs de l'univers d'investissement initial, tel que défini ci-dessus (ce ratio sera augmenté à 30% à partir du 1er Janvier 2026), sur la base d'une combinaison des exclusions du Label ISR sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, des politiques IR sectorielles et des Normes ESG d'AXA IM et de leur note ESG, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires.

Le FCPE peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres extérieurs à l'univers d'investissement, tel que défini ci-dessus, à condition que l'émetteur soit éligible sur la base des critères de sélectivité. Le FCPE surperforme en permanence son univers d'investissement sur les indicateurs clés de performance extra-financière suivants : le premier lié au pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance et le second lié à l'intensité carbone.

Le taux de couverture minimum au sein du portefeuille est de 90 % de l'actif net du FCPE pour l'analyse ESG (à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires). En outre, le FCPE applique les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM dans des domaines tels que les armes controversées, les risques climatiques, les matières premières agricoles, la déforestation et le tabac ainsi que la Politique de Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA IM (« Politique de Standards ESG d'AXA IM »), qui intègre des politiques d'exclusion supplémentaires telles que les armes au phosphore blanc, les investissements en titres émis par des sociétés en violation grave des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et présentant les scores ESG les plus bas tels que décrits dans la politique. Ces politiques sont disponibles sur le site Internet : <https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/nos-politiques-et-rapports>

Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées en partie sur des données fournies par des tiers, et dans certains cas développées en interne, elles sont donc subjectives et peuvent évoluer dans le temps. L'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement qui utilisent les critères ESG et les reportings ESG sont difficilement comparables entre elles.

Le FCPE est investi :

- Entre 30 et 70 % de son portefeuille en titres négociés sur un marché réglementé en fonctionnement régulier émis par des sociétés répondant aux critères d'investissement socialement responsables, et par des sociétés ayant leur siège social ou leur activité principale au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) (pays de la zone euro) plus le Royaume Uni, ou en titres négociés sur les marchés actions internationales satisfaisant aux critères d'investissement responsable;
- Entre 30 et 70 % de son portefeuille dans l'OPCVM « LABEL EURO OBLIGATIONS » relevant de la classification « Obligations et autres titres de créances libellés en euros » ;
- Jusqu'à 20 % de son portefeuille dans des OPCVM, FIA ou autres fonds relevant de la classification AMF « Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard » et/ou « Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme ».

Les instruments financiers sélectionnés par l'équipe de gestion pour la poche actions sont essentiellement sélectionnés parmi ceux composant l'indice de référence MSCI Europe. Toutefois, l'équipe de gestion pourra investir sur des instruments financiers ne composant pas l'indice de référence. Pour la poche obligataire, l'indicateur de référence FTSE Emea Euro Broad Investment Grade Bond est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La poche obligataire étant investi dans des OPC, le Fonds n'investira pas dans les instruments financiers composant cet indice. Dans la limite de 200% de l'actif net du FCPE, la stratégie d'investissement peut être réalisée par des investissements en direct ou via des dérivés. Le FCPE peut utiliser des dérivés uniquement pour se couvrir.

Le Fonds est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Le FCPE est labellisé « ISR ».

## Indicateur de référence

L'indice de référence est composé à hauteur de 50% FTSE Emea Euro Broad Investment Grade Bond et à 50% MSCI EUROPE. L'indice FTSE Emea Euro Broad Investment Grade Bond, coupons réinvestis, établi par Financial Times Stock Exchange (FTSE), est représentatif des titres obligataires d'Etats et privés, libellés en euro, de toute maturité. La composition de l'indice est disponible sur le site : [www.ftse.com](http://www.ftse.com) . L'indice MSCI Europe, dividendes nets réinvestis, établi par Morgan Stanley Capital International, est représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières des pays européens. Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site : [www.msci.com](http://www.msci.com). La gestion du FCPE n'étant pas indicielle et la répartition entre les poches



Des simulations de crise et des analyses de scénarios périodiques sont réalisées, afin d'évaluer les risques résultant d'évolutions qui pourraient avoir une incidence négative sur le FIA.

En cas de dépassement (potentiels ou effectifs) des limites de risque fixées du FIA, des mesures correctrices sont mises en oeuvre conformément aux normes établies par AXA IM, et ce afin de pouvoir servir au mieux les intérêts des investisseurs.

Ce système de gestion du risque permet ainsi l'identification, l'analyse et, si besoin, la remontée des risques considérés comme matériels, directement auprès de la Direction. En outre, des mises à jour régulières sont fournies à la Direction Générale d'AXA IM concernant la bonne application du cadre de gestion des risques décrit ci-dessus.

Certaines limites de risque fixées par le gestionnaire ont été dépassées de manière ponctuelle sans toutefois induire d'impact négatif matériel pour le portefeuille géré. Les mesures correctrices nécessaires ont été entreprises par la gestion, lorsque cela a été nécessaire, afin de revenir dans les niveaux de risques acceptables par le gestionnaire.

### Informations relatives à la liquidité et aux traitements spéciaux au sens de la directive AIFM

La notion de «traitement spécial» désigne un traitement directement lié à la nature illiquide des actifs d'un FIA, qui a une incidence sur les droits de remboursement spécifiques des investisseurs ayant acquis un type de parts ou d'actions du FIA et correspond à un traitement particulier ou distinct des droits de remboursements généraux des investisseurs.

#### Vue d'ensemble des traitements spéciaux

Traitements spéciaux	% d'actifs soumis à de traitements spéciaux	Frais de gestion sur les actifs illiquides	Commissions sur les actifs illiquides
Néant	Néant	Néant	Néant

#### Méthode d'évaluation appliquée aux actifs qui font l'objet de ces traitements

Sans objet.

#### Effet de Levier

#### Informations relatives à l'effet de levier (au sens de la Directive AIFM - article 109 du Règlement délégué)

Méthode appliquée	Niveau du levier maximal initial (%)	Niveau du levier maximal actuel (%)	Niveau de levier réel (%)
Méthode brute	300,00%	300,00%	99,31%
Méthode de l'engagement	200,00%	200,00%	100,00%

#### Informations sur la nature des garanties octroyées

Nature des garanties octroyées
Néant

## Informations sur la nature des droits octroyés pour le réemploi du collatéral

L'OPC respecte les contraintes définies dans la position AMF n° 2013-06 relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM.

Les garanties financières reçues en espèces sont donc uniquement :

- Placées en dépôt auprès d'entités prescrites à l'article 50, point f), de la directive OPCVM ;
- Investies dans des obligations d'État de haute qualité;
- Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

## Commentaire de gestion

### Environnement économique

Les banques centrales ont continué à maintenir la pression sur la réduction de l'inflation au début de l'année, les surprises en matière d'inflation aux États-Unis ayant entraîné un retard dans le cycle d'assouplissement prévu par la Réserve Fédérale (Fed). Toutefois, l'inflation a continué à baisser dans la plupart des régions et la plupart des banques centrales des économies développées ont assoupli leur politique en 2024, car les inquiétudes se sont déplacées des risques d'inflation à la hausse vers des risques de perspectives de prix plus équilibrées ou même vers un soutien pur et simple de la croissance. Les inquiétudes se sont accrues quant à la portée de la croissance chinoise - ce qui a donné lieu à d'importantes mesures de relance officielles - et ont persisté dans la zone euro, malgré l'amélioration de l'activité. Toutefois, les États-Unis ont poursuivi leur expansion à un rythme soutenu. L'année 2024 a été marquée par de nombreux événements politiques. L'Europe a organisé plusieurs élections, dont une surprise en France, mais dans plusieurs cas, ces élections n'ont pas donné de résultats décisifs et les coalitions n'ont pas émergé ou se sont effondrées. Le Royaume-Uni a connu un changement de gouvernement, tandis que les États-Unis ont réélu Donald Trump pour un deuxième mandat, quatre ans après son premier.

En Europe, l'inflation a continué de baisser et, bien que l'activité se soit améliorée, elle est restée modérée, ce qui reflète de plus en plus une insuffisance de la demande plutôt que des contraintes d'offre et ouvre la voie à un soutien de la politique monétaire. L'inflation globale est passée de 2,9% à la fin de 2023 à 1,7% en septembre, avant que les effets de base de l'énergie n'expliquent une certaine augmentation pour clôturer l'année 2024 à 2,4%. Une amélioration plus marquée de l'inflation de base a permis de ramener le taux de 3,4% à 2,7% à la fin de 2024. Cette évolution reflète en partie la faiblesse persistante de l'économie. Le Produit Intérieur Brut (PIB) trimestriel est sorti de la stagnation connue en 2023, augmentant de 0,3% au premier trimestre, de 0,2% au deuxième trimestre et de 0,4% au troisième trimestre - bien que cela semble plus temporaire en raison de facteurs tels que les Jeux olympiques de Paris, et nous nous attendons à un quatrième trimestre plus faible. La croissance est restée mitigée selon les états, l'Allemagne affichant une deuxième année de contraction pure et simple. En revanche, la croissance espagnole a poursuivi son rythme soutenu, de 0,8/0,9% au cours de chaque trimestre. Plus généralement, l'activité industrielle de la zone euro a continué à se contracter, mais les services et les dépenses de consommation se sont améliorés. Plus précisément, les vents contraires de la croissance semblent s'être déplacés de la contrainte de l'offre vers l'insuffisance de la demande - bien que le chômage soit resté à des niveaux records (6,3% en novembre). La Banque Centrale Européenne (BCE) a donc vu plus de possibilités de soutenir la croissance par une politique monétaire plus souple. La BCE a réduit de 0,25% le taux de sa principale facilité de dépôt, qui était de 4,00% en juin. Elle est revenue sur sa décision en septembre, indiquant un rythme de réduction plus rapide, et a réduit les taux de 0,25 % lors de réunions successives jusqu'à la fin de l'année, un rythme qui, selon nous, devrait se maintenir au premier semestre 2025. La politique européenne présente toutefois un risque supplémentaire. Plusieurs États restent sans gouvernement à la suite d'élections qui n'ont pas permis de former des coalitions. La France a également vu l'effondrement d'un gouvernement de coalition après des élections surprises en milieu d'année. La coalition allemande s'est également effondrée et de nouvelles élections auront lieu en février 2025.

Le Royaume-Uni a connu une reprise plus ferme de la croissance, qui, combinée aux mesures politiques, a entraîné une baisse plus modérée de l'inflation de base, ce qui s'est traduit par un assouplissement plus lent de

la politique de la Banque d'Angleterre. Le PIB a fortement augmenté au premier trimestre, la production du secteur public ayant rebondi après la récession du second semestre 2023. Toutefois, cette hausse s'est estompée au cours des trimestres suivants, et l'on s'attend à ce que le second semestre 2024 soit marqué par une véritable stagnation et une croissance sous-jacente modérée du secteur privé. Cela a conduit à une détente sur le marché du travail, le taux de chômage passant de 3,9% à la fin de l'année 2023 à 4,3% au cours des trois mois précédant octobre - malgré les doutes concernant les données officielles. Toutefois, la croissance des salaires, bien qu'inférieure au rythme de 5,8% prévu pour la fin de l'année 2023, est restée élevée, à 5,2%. Cela a renforcé les inquiétudes concernant l'inflation et, bien que le taux global soit passé de 4,0% fin 2023 à 2,6% en novembre et que l'inflation de base ait diminué de 5,1% à 3,5% au cours de la même période, l'inflation des services restait élevée à 5,0%, bien qu'elle soit inférieure au taux de 6,4% de fin 2023. La Banque d'Angleterre a assoupli sa politique plus lentement, réduisant ses taux à 4,75% en deux fois, en août et en novembre, un rythme qui devrait se poursuivre en 2025. L'incertitude a continué d'entourer les finances publiques britanniques. L'élection d'un nouveau gouvernement travailliste en milieu d'année a mis l'accent sur le bilan du gouvernement précédent. Cependant, le nouveau gouvernement a surpris en augmentant les impôts, les dépenses et les emprunts dans le budget d'octobre, soulevant de nouvelles inquiétudes quant à l'ampleur des emprunts publics.

En contraste, les États-Unis ont poursuivi leur croissance vigoureuse. La croissance a continué d'être soutenue par de solides dépenses de consommation, qui montrent peu de signes de fléchissement et qui sont à leur tour soutenues en partie par des gains de richesse. Cependant, malgré une croissance toujours forte - qui devrait répéter le rythme connu en 2023, légèrement inférieur à 3% - le marché du travail s'est quelque peu détendu et l'inflation a baissé. Le taux de chômage est passé de 3,7% à la fin de 2023 à 4,1% en décembre 2024 et le rythme de croissance de la masse salariale s'est ralenti, malgré les perturbations temporaires causées par les ouragans au cours des derniers mois de 2024. L'inflation a également baissé, avec un ralentissement de l'inflation globale à 2,9% en décembre, contre 3,4% à la fin de 2023, reflétant une amélioration de l'inflation de base à 3,2%, contre 3,9%. Cette combinaison d'une forte croissance et d'une désinflation continue doit beaucoup à l'amélioration de l'offre. Cela reflète en partie la croissance de l'offre de main-d'œuvre due à la forte immigration de ces dernières années, bien que les flux d'immigration aient nettement ralenti en 2024. La croissance de la productivité semble également s'être accélérée. Face au ralentissement de l'inflation, la Fed a assoupli sa politique. La hausse de l'inflation des services au début de 2024 a retardé le début de l'assouplissement de la Fed à partir du milieu de l'année. La Fed a ensuite semblé réagir de manière excessive aux signes de faiblesse du marché du travail au cours de l'été en procédant à une réduction surprise de 50 points de base de ses taux en septembre. Elle a ensuite procédé à des baisses de taux plus modestes, mais successives, pendant le reste de l'année, ramenant le taux des fonds fédéraux à 4,50-4,25%, contre un pic de 5,50-5,25%. Les États-Unis se sont également concentrés sur les élections présidentielles de 2024. Le président Biden s'est retiré tardivement de la course à la réélection, laissant la place au vice-président Harris, qui a perdu face à l'ancien président Donald Trump. Les fluctuations des attentes concernant le résultat de l'élection et les propositions économiques peu orthodoxes de Trump ont entraîné une certaine volatilité du marché au cours du second semestre 2024.

En Asie, la Chine a continué à dominer les préoccupations. Le marché immobilier chinois a connu sa troisième année consécutive de contraction, chutant de 5 points de pourcentage pour porter la contraction totale à 15% à ce jour - et d'autres baisses sont attendues. Cette situation a pesé à la fois sur les dépenses des ménages - le logement étant une source essentielle de leur richesse - et sur l'enchevêtrement des gouvernements locaux et du système bancaire chinois. Ces deux facteurs ont ralenti l'activité économique. La croissance annuelle du PIB de la Chine a atteint l'objectif officiel d'« environ 5% » en 2024, proche des 5,2% connus en 2023. Cela reflète les mesures de relance importantes prises par le gouvernement chinois et la banque centrale. La Chine continue d'éviter la déflation ; l'inflation s'est élevée en moyenne à 0,2% en 2024, comme en 2023. Les autorités ont annoncé de nouvelles mesures de relance importantes à la fin de 2024, dont la plupart seront quantifiées lors du Congrès national du peuple en mars 2025. La croissance japonaise s'est améliorée tout au long de l'année 2024. La faiblesse du début d'année, où les baisses de la production industrielle liées à la réglementation ont entraîné une forte contraction initiale du PIB, a été compensée par une croissance plus forte aux 2ème et 3ème trimestres, à l'image des dépenses de consommation. Le Japon semble s'être éloigné de manière plus décisive de sa propre lutte contre la déflation, qui dure depuis des décennies. Les attentes en matière d'inflation ont augmenté et les salaires ont affiché une hausse record sur plusieurs décennies en 2024, avec des signes préliminaires de nouvelles hausses pour 2025. L'inflation globale a augmenté à 2,9% en novembre 2024, contre 2,6% fin 2023, même si l'inflation hors carburant et aliments frais a ralenti à 2,4%, contre 3,7%. Cela a encouragé la Banque du Japon (BoJ) à resserrer sa politique monétaire alors que la plupart des autres juridictions ont réduit leurs taux. La BoJ a relevé son principal taux directeur de -0,1%, son niveau le plus bas depuis près de dix ans, en mars, puis à nouveau à 0,25% en juillet. Bien que la communication de la BoJ sur son intention de procéder à de nouvelles hausses ait été hésitante, nous prévoyons d'autres hausses en 2025.

## Marchés financiers

Les marchés actions ont connu une nouvelle année de hausse, avec l'indice mondial des actions MSCI affichant une croissance de 17% en 2024 après une hausse de 21,8% en 2023. Toutefois, les différentes régions ont connu des évolutions très différentes. Aux États-Unis, l'indice S&P 500 a connu une nouvelle année faste, avec une hausse de 23,3% à la fin de 2024, contre 24,2% auparavant. L'année a été marquée par une certaine rotation sectorielle, mais les valeurs technologiques ont continué d'afficher de bonnes performances. En outre, l'appréciation a été globalement homogène tout au long de l'année et a continué à progresser après les élections. En revanche, les actions européennes ont continué d'augmenter au début de 2024, mais ont globalement stagné à partir du deuxième trimestre en raison du ralentissement de la croissance économique. L'indice Eurostoxx 50 n'a progressé que de 8,3% sur l'ensemble de l'année, contre 19,2% à la fin de 2023. En France, la performance du CAC 40 a été pire, les actions ayant souffert de l'incertitude politique et fiscale entourant l'élection de mi-année, qui a fait chuter les marchés par rapport aux sommets atteints en mai. L'indice français a reculé de 2,2% à la fin de l'année 2024, après avoir progressé de 16,5% en 2023. L'indice britannique FTSE 100 a reflété les gains plus larges des actions européennes, en se stabilisant à partir de mars. L'indice FTSE 100 a progressé de 5,7% à la fin de 2024, contre une hausse de 3,8% en 2023. L'Asie a également connu des performances mitigées. L'indice japonais Nikkei 225 a enregistré des gains de 19,2% en 2024 après des gains importants de 28,2%, l'indice étant soutenu par la faiblesse renouvelée du yen qui a stimulé la contribution des bénéfices réalisés à l'étranger. En contraste, l'indice chinois CSI 300 s'est quelque peu remis de la chute de 11% enregistrée en 2023 et a progressé de 16,5% en 2024. Au total, l'indice MSCI des marchés émergents a progressé de 5,1%, après 7% en 2023.

Sur les marchés obligataires, les rendements sont globalement en hausse en 2024 aux États-Unis, en Europe et au Japon et mais ont baissé en Chine. Aux États-Unis, après qu'une combinaison d'inquiétudes liées à l'inflation, à la fiscalité et aux taux directeurs ait fait culminer les rendements du Trésor à 10 ans à 5% en 2023, les rendements sont retombés à un niveau plancher de 3,62% en septembre - toujours au-dessus des plus bas de 2023 - après une baisse de 50 points de base du taux directeur de la Fed et des prévisions optimistes de celle-ci. Le renforcement de l'économie et de l'inflation a incité la Fed à revoir ses prévisions plus tard dans l'année. Combinés à l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis, les rendements ont clôturé l'année à 4,57%, soit 70 points de base de plus qu'à la fin de 2023. Les rendements allemands ont baissé au début du deuxième semestre 2024, reflétant la faiblesse de la croissance, mais l'effondrement du gouvernement de coalition et l'imminence de nouvelles élections ont suscité des inquiétudes quant à l'assouplissement budgétaire, ce qui a entraîné une hausse des rendements pour clôturer l'année 2024 à 2,36%, soit 36 points de base de plus qu'à la fin de 2023, ceci malgré les attentes d'une accélération de l'assouplissement de la politique de la BCE dans les derniers mois de l'année. Les rendements des OAT françaises ont augmenté davantage, de 66 points de base, pour atteindre 3,12% à la fin de l'année, alors que les élections surprises du président Macron en milieu d'année entraînait la démission du gouvernement et que le déficit budgétaire de 2024 était annoncé autour de 6% du PIB. Le rendement du BTP italien a baissé de 11 points de base à 3,42%. Les rendements des gilts britanniques ont suivi une trajectoire similaire à celle des rendements européens plus large jusqu'en octobre, lorsque le premier budget du nouveau gouvernement travailliste a surpris avec un relâchement fiscal marqué, ravivant les inquiétudes sur les finances publiques britanniques. Les rendements des gilts ont augmenté de 97 points de base pour atteindre 4,57% à la fin de 2024. En Asie les principaux marchés obligataires ont connu des tendances divergentes. De plus en plus convaincue que le Japon a échappé à la déflation, la Banque du Japon a relevé son taux directeur et annoncé un nouveau resserrement. Le taux japonais à 10 ans a ainsi augmenté de 46 points de base à la fin de l'année pour clôturer à 1,08%. En Chine, les inquiétudes croissantes concernant le piège de la dette et de la déflation ont fait chuter les rendements de 82 points de base sur l'ensemble de l'année pour clôturer l'année 2024 à 1,77%.

Les spreads de crédit ont continué à se resserrer en 2024, quels que soient les pays et la qualité du crédit. Aux États-Unis, les spreads ont continué à se resserrer pour atteindre leurs niveaux les plus bas depuis 2007, en dessous des seuils atteints après la pandémie. Ainsi, les écarts de taux des obligations américaines de première qualité (IG) se sont encore resserrés de 22 points de base pour atteindre seulement 0,82% à la fin de 2024, après avoir chuté de 34 points de base en 2023. Les spreads des obligations à haut rendement (HY) ont diminué de 42 points de base pour atteindre 2,92%, après une chute brutale de 145 points de base en 2023. Le crédit européen s'est rétréci encore plus fortement. Dans le segment IG, les écarts se sont réduits de 34 points de base en 2024 pour atteindre 1,01% (après 31 points de base l'année précédente), tandis que le haut rendement s'est réduit de 84 points de base pour atteindre 3,11% (après 99 points de base en 2023).

Le dollar est resté globalement stable par rapport à un panier des principales devises tout au long de l'année 2023 et pendant la majeure partie de l'année 2024. Toutefois, à partir de la fin septembre, il a enregistré des gains significatifs par rapport à la plupart des monnaies grâce à la combinaison d'une dynamique économique

américaine résiliente, d'une révision des prévisions de taux d'intérêt américains et de l'élection américaine. Le dollar a atteint son plus haut niveau depuis deux ans par rapport à un panier de devises, y compris l'euro, et est resté élevé par rapport au yen japonais et au yuan chinois. L'euro a chuté de 6,3% pour atteindre 1,036 dollar fin 2024, la livre sterling a également perdu 1,8% par rapport au dollar pour atteindre 1,252 dollar et le yen a chuté de 10% pour atteindre 157,2 ¥. Au-delà de la vigueur du dollar, l'euro a été mis sous pression, car le ralentissement de la croissance et la baisse de l'inflation ont permis à la BCE d'assouplir sa politique à un rythme plus rapide. L'euro a chuté de 4,6% par rapport à la livre sterling (à 0,827 £), qui est restée soutenue par les attentes d'un moindre assouplissement monétaire de la part de la Banque d'Angleterre, mais a gagné 4,5% par rapport au yen japonais (à 162,7 ¥), qui est resté faible étant donné les attentes d'augmentations limitées de la part de la Banque du Japon.

### Politique de gestion

Sur la période du 29 décembre 2023 au 31 décembre 2024, la valeur liquidative de la part 1 d'AXA Génération Equilibre progresse +4.95%, la part 2 augmente 4.42%, la part 2T en hausse de +4.45%, la part 2M de +3.81% et la part 2R de +2.79% par rapport à une hausse de +5.73% de son l'indice de référence (50% MSCI Europe dividendes réinvestis et 50% FTSE EMEA Euro Broad Investment Grade). La performance absolue a bénéficié de la progression des marchés actions européennes (MSCI Europe dividendes réinvestis en hausse de +8.6%) ainsi que de la légère hausse des marchés obligataires de la zone Euro (l'indice FTSE EuroBIG progressant +0.27%) dans une moindre mesure. En revanche, la sous-performance de la poche actions a eu un impact négatif sur performance relative qui n'a pu être compensé par la contribution positive provenant de la surperformance de la poche obligataire. L'allocation a eu un impact marginalement positif.

Nos choix en termes d'allocation d'actifs ont un impact marginal sur la performance. La surpondération des actions à la fin de l'hiver et en printemps a eu une contribution positive en raison de la progression des marchés européens mais la surpondération actions à l'automne a été coûteuse en raison de la baisse des marchés des actions européennes au 4ème trimestre. De plus, la sous-pondération des obligations zone euro au détriment du monétaire a été pénalisante surtout pendant la période estivale.

La poche actions a eu une contribution négative sur la performance relative en raison de la sélection de valeurs même si l'allocation sectorielle et l'effet devises ont été positifs. Au niveau de l'allocation, les contributions positives proviennent principalement de la sous-pondération des secteurs de l'énergie et des matériaux, et de la surpondération du secteur des services de communication. Au niveau de la sélection, les valeurs ayant contribué négativement à la performance ont été les suivantes: Stellantis dans la consommation discrétionnaire, Neste et BP dans l'énergie, Dassault Systèmes, Infineon et l'absence de position en SAP dans la technologie, SSE et Acciona Energia dans les services aux collectivités, Ashtead et Vestas au sein des valeurs industrielles. A contrario, les positions en Intesa Sanpaolo, Allianz, Julius Baer et ING dans le secteur financier ont eu un effet positif, à l'instar de Prysmian, Saint-Gobain et Schneider au sein des valeurs industrielles. Lonza dans la santé, Compass dans la consommation discrétionnaire et Unilever dans la consommation de base ont également affiché de solides performances sur la période.

La surperformance de la poche obligataire (Label Euro Obligations en hausse de +3.18% par rapport à +2.63% pour l'indice obligataire FTSE EuroBIG) a eu une contribution positive à la performance relative en raison d'une bonne gestion de la sensibilité, l'allocation pays ainsi que la surpondération du crédit.

En termes d'allocation d'actifs, nous avons commencé l'année avec une exposition proche du poids des actions européennes dans l'indice de référence (50%) avec une sous-pondération obligataire à 47% (par rapport à notre cible de 50%) avec une position (3%) en monétaire. Nous avons terminé l'exercice avec une légère surpondération actions proche de 53% avec une exposition obligataire proche de 46% donc légèrement sous-pondéré et une exposition monétaire/liquidités marginal en dessous de 1%.

En début d'année, nous avons un positionnement neutre par rapport aux actions européennes car si l'environnement économique est atone, il n'est pas catastrophique et les risques de récession sont modérés. Toutefois, les marchés font face à une période de transition et de fragilité accrue, les événements au Moyen-Orient maintiennent les prix de l'énergie à des niveaux élevés et les valorisations ne sont pas bon marché. En plus, à la suite de la baisse rapide des taux et hausse des marchés actions, nous redoutons une consolidation technique des marchés actions et obligataires. En février et de nouveau en mars, nous avons augmenté notre exposition aux actions européennes afin de passer surpondéré par rapport au poids de celles-ci au sein de l'indice de référence. Nous attendions que les résultats des entreprises soient au rendez-vous and des valorisations qui devraient moins souffrir du vent contraire d'une hausse des rendements obligataire surtout après que la BCE

a télégraphié son intention de baisse des taux d'intérêt en juin. Nous avons conservé cette surpondération jusqu'en juin car on considérait que cette combinaison de progression des résultats et moindre pression sur les valorisations devrait soutenir la trajectoire haussière des marchés actions européennes. En juin, nous avons réduit notre exposition aux actions européennes afin de se rapprocher de nouveau de la neutralité (poids de la composante actions dans l'indice de référence) car il nous semblait que l'optimisme des marchés sur perspectives économiques et les prévisions de bénéfices des entreprises, ne laissait peu de place en cas de surprises négatives. En plus, les incertitudes politiques incitaient à plus de prudence. Comme nous n'avons pas renforcé notre exposition obligataire, notre allocation monétaire a donc augmenté. En août, à la suite de la correction des marchés actions, nous avons renforcé notre exposition actions afin passer légèrement surpondéré. Nous avons conservé cette légère surpondération actions jusqu'à la fin de l'année en raison d'une croissance des résultats des entreprises qui continuent de surprendre à la hausse et des conditions monétaires qui se détendent à la suite de la baisse des taux directeurs des banques centrales en Europe et outre-Atlantique.

En parallèle, nous avons commencé l'année avec une sous-pondération aux obligations de la zone euro au profit des liquidités et actifs monétaires que nous avons renforcé au printemps en parallèle de l'augmentation de notre exposition actions. La volatilité dans les marchés obligataire pendant l'été nous a incité à la prudence. En fin d'année, à la suite de la remontée des rendements, nous avons renforcé notre exposition aux obligations de la zone Euro. Si la croissance soutenue et inflation persistante aux Etats Unis ont contraint la Réserve Fédérale à atténuer ses anticipations de baisses des taux, ce n'est pas la même histoire en zone euro. Les obligations de la zone euro étaient plus attrayant étant donné les perspectives économiques plus faibles pour la région qui permettrait un assouplissement des taux directeurs par la BCE.

Au sein de la poche actions, les révisions semestrielles de l'univers d'investissement ont entraîné les opérations suivantes : sorties des titres Nestlé et Stellantis, ainsi que de l'ensemble des valeurs du secteur de l'énergie, à savoir BP et Neste. La cession de Nestlé dans le secteur de la consommation de base a été en partie compensée par l'introduction de 3 nouvelles lignes : Unilever, Tesco et Heineken. La vente de Stellantis dans le secteur de la consommation discrétionnaire a quant à elle été compensée par l'introduction du titre Michelin, mais aussi par le renforcement de la position en Compass. Par ailleurs, nous avons augmenté notre exposition aux secteurs suivants : l'industrie, en initiant des positions en SGS, Assa Abloy, Atlas Copco et en renforçant celle en Saint-Gobain ; la finance, en introduisant HSBC, Julius Baer et en accroissant les lignes en UBS et Allianz ; les services de communication, en constituant des positions en Publicis et Cellnex. A l'inverse, nous avons réduit notre exposition au secteur technologique en sortant le titre Infineon et réduisant la position en Dassault Systèmes. Enfin, nous avons procédé à un arbitrage au sein du secteur des services aux collectivités, en cédant Acciona Energia au profit de National Grid.

Au sein de la poche obligataire, nous avons commencé l'année avec une sous-pondération en termes de duration compte tenu des anticipations jugées alors excessives de baisses de taux attendues par les marchés. Nous avons accompagné le rebond des taux, corrigeant ces anticipations pour atteindre au mois d'avril une position longue face à l'indice de référence. Cette position a été maintenue jusqu'en juin où nous sommes revenus à la neutralité après le stress provoqué par la dissolution de l'assemblée nationale en France. Nous avons maintenu une position relativement neutre au cours de l'été avant d'adopter à nouveau une sous-pondération à partir de fin août, ensuite augmentée au cours du mois de septembre alors que les craintes de récessions marquée aux Etats-Unis tiraient à nouveau les anticipations de baisses de taux à la hausse. Cette position a été renversée en octobre après des chiffres macro américains rassurants. Nous restés proches de la neutralité au cours du dernier trimestre avec un léger biais long adopté sur la deuxième partie du mois de décembre. En termes d'allocation pays, nous avons privilégié au sein de la zone euro une surpondération à l'Autriche en début d'année qui a ensuite été réduite pour construire une surpondération sur l'Espagne, dont les valorisations étaient plus attractives et les fondamentaux solides. En parallèle nous avons maintenu une sous-pondération sur la France à partir de l'été. En termes d'allocation d'actif, la poche obligataire a privilégié le crédit aux dettes souveraines tout au long de l'année. Cette surpondération a été augmentée en mars via des subordonnées financières puis réduite au cours de l'été via des dettes privées sénior avant d'être à nouveau marginalement renforcée en septembre via le même segment privé sénior. L'exposition aux dettes quasi-souveraines et dettes collatéralisées a été augmenté proche de la neutralité depuis avril compte tenu de la valorisation attrayante.

## Perspectives

Nous abordons 2025 avec optimisme, soutenu par des perspectives macroéconomiques favorables et une croissance américaine que nous anticipons solide. L'investissement productif, porté par l'intelligence artificielle, continuera de stimuler la compétitivité des entreprises et de renforcer leur efficacité. Cependant, des risques demeurent. D'une part, une surévaluation des actifs pourrait entraîner des tensions sur les marchés. D'autre part, des politiques économiques restrictives ou disruptives de la nouvelle administration américaine pourraient limiter

l'offre économique, exacerbant les pressions inflationnistes. Une inflation persistante pourrait freiner les baisses de taux par la Réserve fédérale, ce qui affecterait négativement les actifs risqués.

### Tableaux de principaux mouvements du portefeuille

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LABEL EUR ACTIONS S	43 722 174,82	27 574 837,76
LABEL EUR OBLIGAT S	18 821 517,83	22 522 645,64
AXA TRESOR COURT TER	16 944 080,05	24 001 846,48
NESTLE SA CHF1 (REGD	-	7 930 214,12
ASML HOLDING NV ORDS	2 398 440,51	2 721 958,27
CELLNEX TELECOM SAU	4 245 866,51	814 534,27
SOC GENERALE EUR1.25	1 110 903,55	3 905 239,94
PUBLICIS GROUPE SA E	4 742 716,28	101 459,40
BP PLC ORD USDO.25	-	4 570 364,32
JULIUS BAER HLDGS CH	3 815 967,28	135 400,40

*Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.*

### Frais de la Part 2T

Frais de fonctionnement et de gestion (*)	<b>0,51%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	<b>0,12%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,12%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	
Autres frais facturés à l'OPCVM	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos (*)</b>	<b>0,63%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	-

(\*) y compris honoraires du Commissaire aux comptes : 21,24 €

### Frais de la Part 2

Frais de fonctionnement et de gestion (**)	<b>0,51%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	<b>0,12%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,12%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos (**)</b>	<b>0,63%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	-

(\*\*) y compris honoraires du Commissaire aux comptes : 2072,01 €

## Frais de la Part 2M

Frais de fonctionnement et de gestion (***)	<b>1,11%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	<b>0,12%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,12%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos (***)</b>	<b>1,23%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>-</b>

(\*\*\*) y compris honoraires du Commissaire aux comptes : 8178,01 €

## Frais de la Part 2R

Frais de fonctionnement et de gestion (****)	<b>2,07%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	<b>0,12%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,12%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos (****)</b>	<b>2,19%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>-</b>

(\*\*\*\*) y compris honoraires du Commissaire aux comptes : 3850,44 €

## Frais de la Part 1

Frais de fonctionnement et de gestion (*****)	<b>0,51%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	<b>0,12%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,12%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos (*****)</b>	<b>0,63%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>-0,50</b>

(\*\*\*\*\*) y compris honoraires du Commissaire aux comptes : 1590,88 €

## Politique de sélection et d'exécution des ordres

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, AXA Investment Managers a défini une politique de sélection et de monitoring de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer :

1. Le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties avec lesquelles AXA Investment Managers Paris souhaite traiter,
2. La façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont règlementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. AXA Investment Managers Paris contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par AXA Investment Managers Paris vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La Société de gestion de portefeuille contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en complément, elle met à disposition la liste des principaux courtiers et contreparties utilisés - par classe d'actifs et sous-classes d'actifs - afin d'obtenir les meilleures conditions d'exécution possible pour le compte de ses clients, conformément à la norme technique RTS 28 prévue par la Directive Européenne MiFID II.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (<https://particuliers.axa-im.fr>) sous la rubrique : « Nos politiques internes et autres informations importantes ».

### Information sur la rémunération

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : [www.axa-im.com/remuneration](http://www.axa-im.com/remuneration). Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

### Gouvernance

Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur (i) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM dont l'application des guidelines MIFID pour les entités pour lesquelles cela devenait nécessaire et (ii) de mises à jour mineures.

### Éléments quantitatifs

Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

<b>Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 (1)</b>	
Rémunérations fixes (2) (en milliers d'euros)	180,71
Rémunérations variables (3) (en milliers d'euros)	111,00
Nombre total d'employés (4)	2 944 dont 770 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCPE

<b>Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des portefeuilles gérés (1)</b>			
	<b>Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement</b>	<b>Cadres de direction</b>	<b>Total</b>
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) (2) (3)	58,46	39,29	97,75
Nombre d'employés concernés (5)	294 dont 116 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCPE	101 dont 16 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCPE	395 dont 132 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCPE

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCPE.

(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1er janvier 2024.

(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2024.

(5) Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA Investment Managers Paris au 31 décembre 2024.

## Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

## Taxonomie Européenne

La réglementation européenne dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Dénommée "taxonomie européenne", elle couvre de nombreux thèmes liés à la durabilité environnementale : l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la lutte contre la pollution, la préservation de la biodiversité, et la transition vers une économie circulaire.

## Evolution de l'actif net, du nombre d'actions, de la valeur liquidative et des revenus depuis 5 ans

Pour ces éléments, se reporter aux états financiers.

## Ventilation simplifiée de l'actif net

Ventilation simplifiée de l'actif net		
Groupe de valeurs	Pourcentage arrondi de l'actif net	
	Exercice sous revue	Exercice antérieur
Actions et valeurs assimilées	45,90	46,98
Obligations et valeurs assimilées		
Bons du Trésor		
Autres TCN		
Total TCN		
Titres OPCVM	53,88	52,25
Titres FCC		
Autres instruments financiers Acquisitions et cessions temporaires de titres : - à l'achat - à la vente		
Opérations de cession sur valeurs mobilières		
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,07	0,08
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,34	-0,31
Disponibilités	0,49	1,00
Autres		
Total actif net en milliers d'euros	376 210,77	366 218,56

## Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

<b>Engagement en % de l'actif</b> <b>31/12/24</b>
Néant

## Modifications intervenues

Mise à jour annuelle du PRIIPS DIC.

## Modifications à intervenir

Néant.

## Données relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR)

Sur la période, l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres.

## Autres informations

Le prospectus complet (visé par l'AMF) est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris – Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide – 92800 Puteaux.

Commissaire aux comptes : PricewaterhouseCoopers Audit SA

## Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Dénomination du Produit :** AXA GENERATION EQUILIBRE (le "Produit Financier")

**Identifiant d'entité juridique :** 21380099XPOYSMOI3E67

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> NON
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 79.31 % d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur

- le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance
- Intensité carbone

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon, au pétrole et au gaz
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence
- La protection des droits de l'homme en évitant d'investir dans des obligations émises par des pays où les pires formes de violations des droits de l'homme sont observées.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Le Produit Financier a appliqué une approche de sélectivité de l'investissement socialement responsable Best-in-Class sur l'univers d'investissement au cours de la période de référence. L'approche de sélectivité a réduit l'univers d'investissement de 20 % au minimum en combinant la politique d'exclusions sectorielles et la politique relative aux normes ESG d'AXA IM et leurs Score ESG à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires.

En outre, la stratégie d'investissement a surperformé son indice de référence ou son univers d'investissement sur au moins deux indicateurs clés de performance ESG, à savoir le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance et Intensité carbone au cours de la période de référence.

Au cours de la période de référence, les taux de couverture minimums suivants ont été appliqués au portefeuille du Produit Financier (exprimés en un pourcentage minimum de l'actif net hors obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics, liquidités détenues à titre accessoire et Actifs Solidaires) : i) 90 % pour l'analyse ESG, ii) 90 % pour l'indicateur le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance et iii) 70 % pour l'indicateur Intensité carbone.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Univers d'Investissement	Couverture
Mixité au sein des conseils d'administration	42.64 % de femmes aux conseils d'administration	41.34 % de femmes aux conseils d'administration	97.26 %
Intensité carbone	82.77 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	126.38 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	98.43 %

*N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.*

## ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur	Univers d'Investissement	Couverture
Mixité au sein des conseils d'administration	2023	41.57 % de femmes aux conseils d'administration	40.38 % de femmes aux conseils d'administration	96.48 %
Intensité carbone	2023	110.27 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	138.39 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	98.73 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2022	41.17 % de femmes aux conseils d'administration	39.07 % de femmes aux conseils d'administration	97.91 %
Intensité carbone	2022	130.88 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	187.91 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	98.39 %

*N.B. : Alors que les indicateurs de durabilité sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence, pour des raisons techniques, les indices de référence sont présentés quant à eux sur la base des données à fin d'année uniquement. Par conséquent, la comparaison ne devrait pas être effectuée comme telle et ne devrait pas être interprétée comme une violation des éléments contraignants figurant dans la documentation juridique du produit financier, étant donné que les données rapportées pour l'indice de référence ne sont pas basées sur la même approche comptable que ceux divulgués pour le produit financier.*

## ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

1. **L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies**, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou

b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 % les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits

et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

2. **L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide**, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

3. **Les investissements dans des obligations vertes, sociales et durables et dans des obligations liées à la durabilité :**

a) Les obligations vertes, sociales et durables sont des instruments qui visent à contribuer à divers objectifs durables par nature. Ainsi, les investissements dans des obligations émises par des entreprises et des États qui ont été répertoriées comme des obligations vertes, obligations sociales ou obligations durables dans la base de données Bloomberg sont considérés comme des « investissements durables » selon le cadre SFDR d'AXA IM.

b) En ce qui concerne les obligations liées à la durabilité, un cadre interne a été développé pour évaluer la solidité des obligations utilisées pour financer un objectif durable général. Du fait que ces instruments sont nouveaux, les pratiques des émetteurs sont hétérogènes et seules les obligations liées à la durabilité auxquelles est attribuée une opinion positive ou neutre à l'issue du processus interne d'analyse d'AXA IM sont considérées comme des « investissements durables ». Le cadre d'analyse s'appuie sur les directives de l'International Capital Market Association (ICMA) avec une approche interne rigoureuse fondée sur les critères suivants : (i) stratégie de durabilité de l'émetteur et pertinence et matérialité des indicateurs de performance clés, (ii) ambition de l'objectif de performance en matière de durabilité, (iii) caractéristiques des obligations et (iv) suivi et reporting de l'objectif de performance en matière de durabilité.

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

### ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

### ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs concernant les principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par les politiques d'exclusion sectorielles et des normes ESG d'AXA IM (comme décrites dans l'annexe precontractuelle SFDR et qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier), et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés

bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

**Environnement :**

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de risques climatiques Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Emissions de GES niveau 1: 5306.244 Emissions de GES niveau 2: 1951.906 Emissions de GES niveau 3: 160505.953 Emissions de GES niveau 1+2: 7258.149 Emissions totales de GES: 167729.703	Emissions de GES niveau 1: 68 Emissions de GES niveau 2: 68 Emissions de GES niveau 3: 67 Emissions de GES niveau 1+2: 68 Emissions totales de GES: 67	Emissions de GES niveau 1: 92 Emissions de GES niveau 2: 92 Emissions de GES niveau 3: 91 Emissions de GES niveau 1+2: 92 Emissions totales de GES: 91
	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 24.256 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 446.781	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 68 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 67	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 92 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 91
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 1028.583	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 69	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 94
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	7.45	70	95
Politique de risques climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 52.14 Part de production d'énergie non renouvelable: 65.88	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 68 Part de production d'énergie non renouvelable: 2	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 92 Part de production d'énergie non renouvelable: 3
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique) <sup>1</sup>	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (GWh/M€)	Secteur NACE C: 0.209 Secteur NACE D: 1.633 Secteur NACE E: 0.547 Secteur NACE F: 129.961 Secteur NACE G: 0.327 Secteur NACE H: 0.107 Secteur NACE L: 0.394	Secteur NACE A: 0 Secteur NACE B: 0 Secteur NACE C: 27 Secteur NACE D: 6 Secteur NACE E: 0 Secteur NACE F: 0 Secteur NACE G: 4 Secteur NACE H: 1 Secteur NACE L: 1	Secteur NACE C: 81 Secteur NACE D: 74 Secteur NACE E: 75 Secteur NACE F: 75 Secteur NACE G: 76 Secteur NACE H: 75 Secteur NACE L: 56
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	32.96	33	45
Absence de score ODD	PAI 8 : Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant	0.006	23	31

<sup>1</sup> L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

significativement négatif		des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)			
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	0.255	49	67

### Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0%	74	100
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes) <sup>2</sup>	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	6.27 %	70	93
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	10.67%	64	87
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	41.76	70	95
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	74	100

<sup>2</sup> L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées</li> <li>Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales</li> </ul>	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 16 Proportion du nombre total de pays: 16	Nombre de pays: 82 Proportion du nombre total de pays: 82

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Par le biais des politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de Risque Climatique Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Scope 1: 5306.244 Scope 2: 1951.906 Scope 3: 160505.953 Scope 1+2: 7258.149 Scope 1+2+3: 167729.703	Scope 1: 68 Scope 2: 68 Scope 3: 67 Scope 1+2: 68 Scope 1+2+3: 67	Scope 1: 92 Scope 2: 92 Scope 3: 91 Scope 1+2: 92 Scope 1+2+3: 91
Politique de Risque Climatique Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Scope 1+2: 24.256 Scope 1+2+3: 446.781	Scope 1+2: 68 Scope 1+2+3: 67	Scope 1+2: 92 Scope 1+2+3: 91

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Politique de Risque Climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Scope 1+2+3: 1028.583	Scope 1+2+3: 69	Scope 1+2+3: 94
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation					
Politique de Risque Climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	7.45	70	95
Politique de Risque Climatique (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Consommation d'énergie: 52.14 Production d'énergie: 65.88	Consommation d'énergie: 68 Production d'énergie: 2	Consommation d'énergie: 92 Production d'énergie: 3
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	32.96	33	45
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0%	74	100
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	41.76	70	95
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	74	100

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées</li> <li>Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales</li> </ul>	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 16 Proportion du nombre total de pays: 16	Nombre de pays: 82 Proportion du nombre total de pays: 82

Source: S&P Trucost, 2024

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence.

Les chiffres publiés sur les indicateurs PAI peuvent être basés soit sur la « valeur actuelle de tous les investissements » telle que définie par le Règlement, soit sur les « actifs éligibles avec données disponibles uniquement », selon les cas. Les « actifs éligibles avec données disponibles » désignent tous les investissements (c'est-à-dire les entreprises bénéficiaires, les actifs souverains et supranationaux ou les actifs immobiliers, selon l'indicateur PAI), à l'exclusion des produits dérivés, des liquidités et équivalents de liquidités et des actifs éligibles sans donnée disponible. Les « actifs éligibles sans donnée disponible » sont des actifs pour lesquels les données sont insuffisantes et/ou de faible qualité pour un investissement spécifique. Il convient de noter que pour certains indicateurs PAI (c'est-à-dire les indicateurs PAI qui sont relatifs soit aux revenus des entreprises investies soit à des unités non monétaires tels que des flux physiques), le calcul est rebasé sur les actifs éligibles avec données disponibles uniquement à des fins de qualité des données et de comparabilité. Cette exclusion au dénominateur est reflétée et divulguée par le biais des ratios de couverture des indicateurs pertinents : la couverture divulguée reflète la proportion d'actifs éligibles pour lesquels des données sont disponibles ; en outre, pour assurer une transparence totale sur l'étendue des actifs pour lesquels les indicateurs PAI sont divulgués, la couverture basée sur la valeur actuelle de tous les investissements est également divulguée.

PAI calculés sur la base de la "valeur actuelle de tous les investissements"	PAI calculés sur la base des actifs éligibles, à l'exclusion des actifs éligibles pour lesquels aucune donnée n'est disponible
PAI 2, 4, 7, 10, 11 et 14	PAI 3 et 6

N.B. : Les indicateurs PAI 1 et 16 ne sont basés sur aucune de ces deux approches étant des PAI en valeur absolue (à noter que le PAI 16 est également relatif au nombre de pays investis en plus de la valeur absolue), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de dénominateur dans leur formule.

Plus de détails sur nos méthodologies de comptabilisation et de divulgation des PAI sont disponibles dans le document sur les méthodologies ESG d'AXA IM disponible sur le site internet d'AXA IM : <https://www.axa-im.fr/nos-politiques-et-rapports>



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Produit financier (répartis selon le niveau 2 de la classification NACE) sont détaillés ci-dessous:

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2024-31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur (NACE niveau 2)	% d'actifs	Pays
Label Euro Obligations S EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	45.45%	FR
Label Europe Actions S EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	3.6%	FR
ASML HOLDING NV XAMS EUR	Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	2.9%	NL
ASTRAZENECA PLC XLON GBP	Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	2.38%	GB
ALLIANZ SE-REG XETR EUR	Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	1.84%	DE
NOVO NORDISK A/S-B XCSE DKK	Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	1.73%	DK
BNP PARIBAS XPAR EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	1.55%	FR
ASHTREAD GROUP PLC XLON GBP	Rental and leasing activities	1.44%	GB
SSE PLC XLON GBP	Electricity, gas, steam and air conditioning supply	1.4%	GB
SCHNEIDER ELECTRIC SE XPAR EUR	Manufacture of electrical equipment	1.37%	FR
COMPASS GROUP PLC XLON GBP	Food and beverage service activities	1.32%	GB
RELX PLC XLON GBP	Legal and accounting activities	1.27%	GB
INTESA SANPAOLO MTAA EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	1.18%	IT
NATIONAL GRID PLC XLON GBP	Electricity, gas, steam and air conditioning supply	1.18%	GB
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI XPAR EUR	Manufacture of leather and related products	1.16%	FR

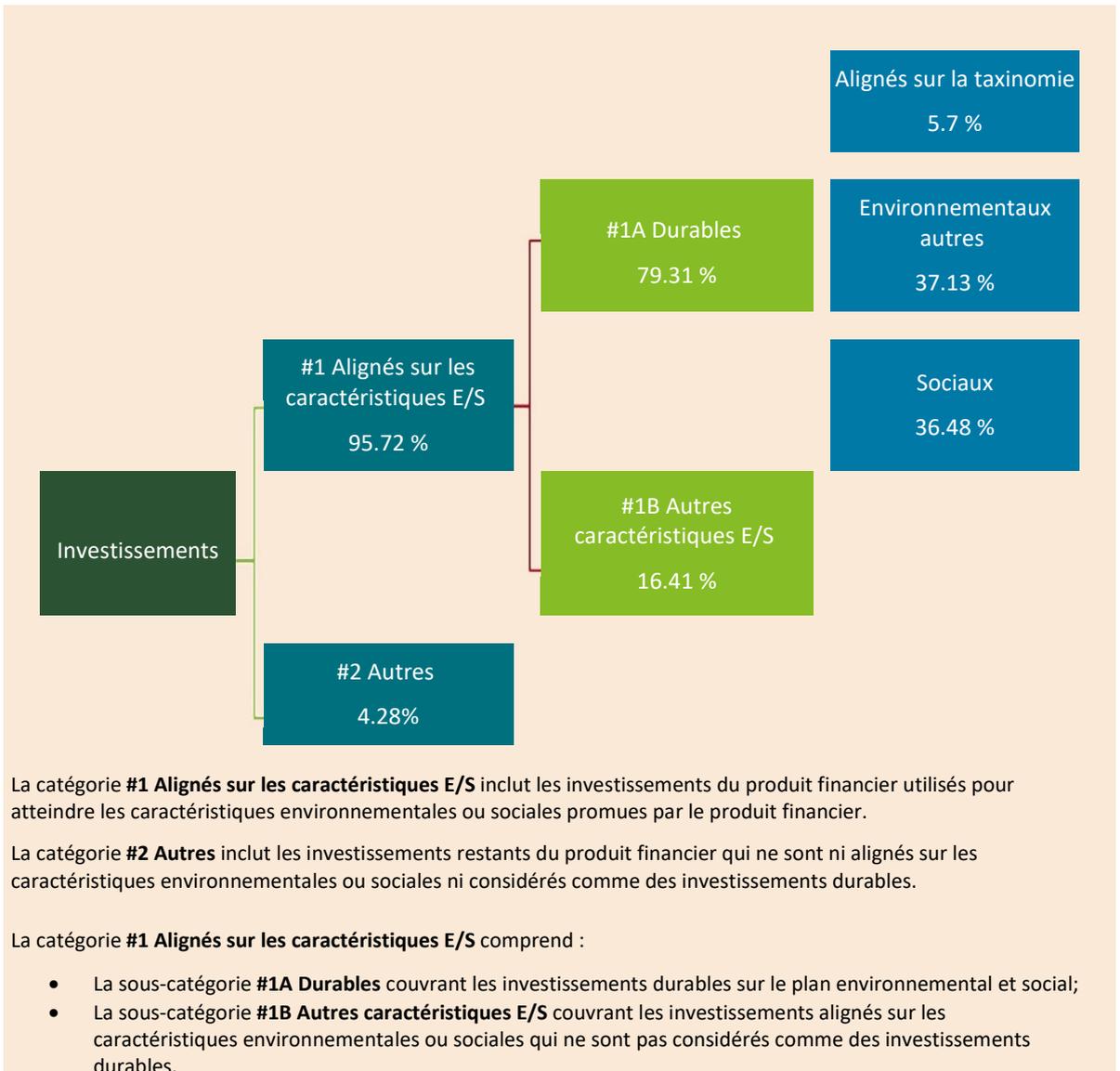
Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



L'allocation d'actifs effective a été communiquée sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques indiqués ci-dessous (répartis selon le niveau 2 de NACE):

Secteur (NACE niveau 2)	Proportion
Financial service activities, except insurance and pension funding	56.72%
Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	6.41%
Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	4.47%
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	3.53%
Manufacture of chemicals and chemical products	2.1%
Publishing activities	1.96%
Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	1.84%

Legal and accounting activities	1.8%
Activities auxiliary to financial services and insurance activities	1.5%
Rental and leasing activities	1.44%
Manufacture of electrical equipment	1.37%
Food and beverage service activities	1.32%
Manufacture of coke and refined petroleum products	1.25%
Manufacture of beverages	1.2%
Manufacture of leather and related products	1.16%
Manufacture of other non-metallic mineral products	1%
Telecommunications	0.99%
Advertising and market research	0.98%
Civil engineering	0.94%
Manufacture of food products	0.93%
Manufacture of fabricated metal products, except machinery and equipment	0.89%
Manufacture of paper and paper products	0.89%
Human health activities	0.85%
Travel agency, tour operator reservation service and related activities	0.71%
Other	0.69%
Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers	0.63%
Scientific research and development	0.59%
Manufacture of computer, electronic and optical products	0.58%
Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	0.55%
Computer programming, consultancy and related activities	0.28%
Security and investigation activities	0.24%
Manufacture of rubber and plastic products	0.16%

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?<sup>3</sup>

Oui

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

<sup>3</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

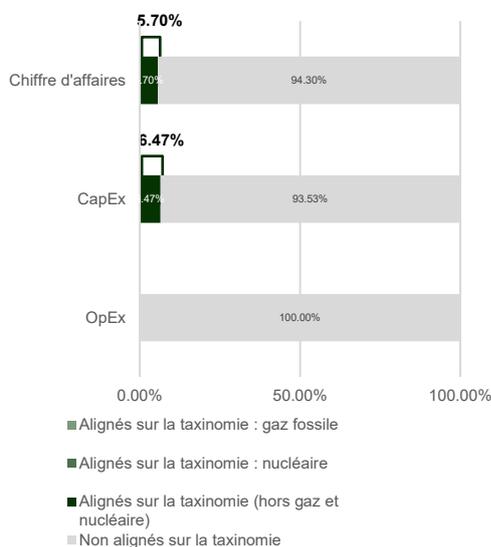
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.

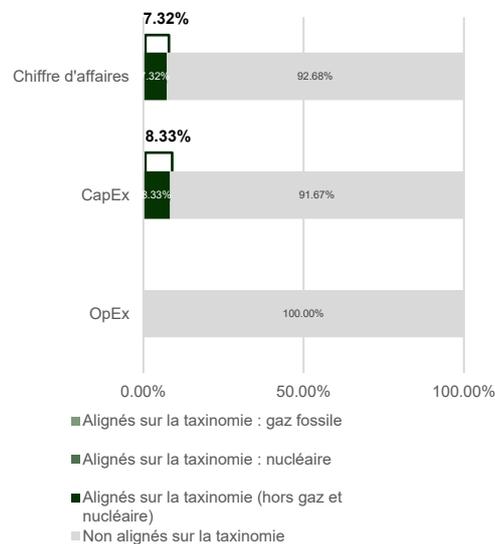
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



Ce graphique représente 100 % des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

### ● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Produit Financier a investi 0% de son actif net dans des activités transitoires et 0% de son actif net dans des activités habilitantes.

### ● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie UE			
	2024	2023	2022
Basé sur le chiffre d'affaires	5.70%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses d'investissement (CapEx)	6.47%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses opérationnelles (OpEx)	0.00%	0.00%	0.00%

Source: AXA IM, à partir des données de S&P Trucost, 2024

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### ● Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 37.13% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.



### ● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 36.48% d'investissements durables ayant un objectif social.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 4.28% de l'actif net du Produit Financier.

Les « autres » actifs peuvent avoir consisté, comme défini dans l'annexe précontractuelle, en :

- des investissements en liquidités et quasi-liquidités; et
- d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des valeurs mobilières tels que des instruments de capitaux propres ou de dette, des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.

Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier a reçu le label ISR et a donc appliqué en permanence les exigences du label dans sa gestion quotidienne au cours de la période de référence. En conséquence de l'application continue du label prévue en 2025, et en vue d'un alignement avec la V3 du référentiel du label ISR qui entre en vigueur en 1er janvier 2025 pour les produits existants, la stratégie d'investissement du produit financier, en particulier en matière d'investissement responsable, a été adaptée fin 2024, telle que décrite dans l'annexe SFDR du prospectus du produit financier. En outre, un audit annuel est réalisé par des auditeurs externes afin de garantir la conformité du produit financier avec le label. Plus de détails sur ce label sont disponibles sur le lien suivant: [Label ISR - Critères d'attribution](#)



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



**AXA GENERATION EQUILIBRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**AXA GENERATION EQUILIBRE  
FONDS D'EPARGNE SALARIALE  
Régi par le Code monétaire et financier**

Société de gestion  
AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS  
TOUR MAJUNGA - 6 PLACE DE LA PYRAMIDE  
92208 PARIS LA DEFENSE CEDEX

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale AXA GENERATION EQUILIBRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AXA GENERATION EQUILIBRE

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AXA GENERATION EQUILIBRE

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



**AXA GENERATION EQUILIBRE**

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2025.05.14 17:40:08 +0200

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>	-
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)<sup>1</sup></b>	<b>172 687 157,82</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	172 687 157,82	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)<sup>1</sup></b>	<b>0,00</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)<sup>1</sup></b>	<b>0,00</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>202 696 708,19</b>	-
OPCVM	202 696 708,19	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	-
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	-
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>0,00</b>	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	-
Titres financiers empruntés	0,00	-
Titres financiers donnés en pension	0,00	-
Autres opérations temporaires	0,00	-
<b>Prêts (I)</b>	<b>0,00</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>375 383 866,01</b>	-
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>257 739,56</b>	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 832 519,50</b>	-

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## AXA GENERATION EQUILIBRE

---

### Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II <sup>1</sup>	2 090 259,06	-
<b>Total Actif I + II</b>	<b>377 474 125,07</b>	-

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## AXA GENERATION EQUILIBRE

### Bilan passif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	362 672 755,07	-
Report à nouveau sur revenu net	0,00	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	-
Résultat net de l'exercice	13 538 010,22	-
<b>Capitaux propres I</b>	<b>376 210 765,29</b>	-
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>	-
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	-
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>0,00</b>	-
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	-
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	<b>0,00</b>	-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	<b>0,00</b>	-
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>1 263 350,69</b>	-
<b>Concours bancaires</b>	<b>9,09</b>	-
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>1 263 359,78</b>	-
<b>Total Passifs : I + III + IV</b>	<b>377 474 125,07</b>	-

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	5 038 208,80	-
Produits sur obligations	0,00	-
Produits sur titres de créance	0,00	-
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	-
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	-
Produits sur prêts et créances	0,00	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	-
Autres produits financiers	83 788,49	-
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>5 121 997,29</b>	-
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	0,00	-
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	-
Charges sur emprunts	0,00	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	-
Autres charges financières	0,00	-
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>0,00</b>	-
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>5 121 997,29</b>	-
<b>Autres produits :</b>		
Frais pris en charge par l'entreprise	180 586,11	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	-
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-4 460 844,75	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	-
Impôts et taxes	0,00	-
Autres charges	-15 712,58	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-4 295 971,22</b>	-
<b>Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B</b>	<b>826 026,07</b>	-
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-407,80</b>	-
<b>Revenus nets I = C + D</b>	<b>825 618,27</b>	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	-1 048 559,09	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-110 255,23	-
Frais de recherche	0,00	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	-
Indemnités d'assurance perçues	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	-
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>-1 158 814,32</b>	-
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>-68 593,57</b>	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>-1 227 407,89</b>	-
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	13 654 784,64	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	-
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G</b>	<b>13 654 784,64</b>	-
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>285 015,20</b>	-

## AXA GENERATION EQUILIBRE

### Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>13 939 799,84</b>	-
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	-
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>0,00</b>	-
<b>Résultat net = I + II + III - IV</b>	<b>13 538 010,22</b>	-

\* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

## **Rappel de la stratégie d'investissement**

Le prospectus du FCPE décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

L'objectif du FCPE est la recherche de performance, à moyen terme, mesurée en euro, corrélée aux marchés financiers par la mise en oeuvre d'une gestion active reposant sur une allocation tactique des investissements fondée sur la sélection d'une ou plusieurs classes d'actifs, d'un ou plusieurs marchés et styles de gestion tout en prenant en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

---

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC n°2022-03 relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs :

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont en revanche intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- La structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) ;

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

### 1. Dérogations (le cas échéant) :

- Aux hypothèses de base sur lesquelles est normalement fondée l'élaboration des états financiers pour les comptes annuels : Néant
- Aux règles générales d'établissement et de présentation des états financiers, notamment à la dérogation sur la durée de l'exercice : Néant

### 2. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

**Valeurs mobilières :**

# AXA GENERATION EQUILIBRE

---

## Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers\_: cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

### Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

### Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

### Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
  - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
  - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

### Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
  - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
  - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.

# AXA GENERATION EQUILIBRE

---

- Pensions :
  - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
  - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou données en garantie :

-La société de gestion procèdera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

## **Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :**

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (Sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
  - La valeur nominale de l'instrument,
  - Le prix d'exercice de l'instrument,
  - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
  - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
  - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie, calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

### ⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :

Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.
- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :

Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

### ⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

### **3. Méthodes de comptabilisation**

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

# AXA GENERATION EQUILIBRE

---

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques au FCPE et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières frais exclus.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

## 4. Ajustement de prix (« swing pricing »)

Si les ordres de souscription et rachat nets évalués sur la dernière valeur liquidative disponible un jour de valorisation dépassent un certain seuil ce jour de valorisation, seuil tel que déterminé et révisé périodiquement par la Société de Gestion, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse afin de refléter les frais de négociation et d'autres coûts pouvant être encourus lors de l'achat ou de la vente d'actifs pour couvrir les opérations nettes quotidiennes.

La Société de Gestion peut appliquer le mécanisme d'ajustement de prix à l'OPC. Le montant de l'ajustement de prix sera fixé par la Société de Gestion.

## 5. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

## 6. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCPE à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées au FCPE,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés au FCPE sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :

Frais de gestion : gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats) :

- Part « 2 » : Le taux maximum s'élève à 0,50% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais incluent les honoraires du Contrôleur légal des comptes. Ces frais sont à la charge de porteurs de parts.

- Part «2M» : Le taux maximum s'élève à 1,25% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais incluent les honoraires du Contrôleur légal des comptes. Ces frais sont à la charge de porteurs de parts.

- Part «2R» : Le taux maximum s'élève à 2,25% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais incluent les honoraires du Contrôleur légal des comptes. Ces frais sont à la charge de porteurs de parts.

- Part «2T» : Le taux maximum s'élève à 0,50% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais incluent les honoraires du Contrôleur légal des comptes. Ces frais sont à la charge de porteurs de parts.

- Les honoraires CAC sont inclus dans les frais de gestion. Frais perçus trimestriellement et calculés et provisionnés à chaque valeur liquidative.

- Droits de garde relatifs aux titres inclus à l'actif du Fonds : facturés à la Société de gestion.

- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
  - Le taux maximum de frais indirects est de 0,40% d'actif net des OPC sous-jacents.

## AXA GENERATION EQUILIBRE

---

- Commission de mouvement / Dépositaire :
  - Néant
  - Frais de transaction : les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente au du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le Fonds, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.
- Commission de surperformance :
  - Néant
- Rétrocession de frais de gestion :
  - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :

- Part « 1 » : Le taux maximum s'élève à 0,50% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais sont à la charge de porteurs d'entreprise.

### **7. Principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit**

Afin de classer les titres exposés directement aux marchés de crédit dans les catégories suivantes :

Titres avec une notation de crédit favorable ou « INVESTMENT GRADE »

Titres les plus risqués ou « Non INVESTMENT GRADE »

Titres non notés ou sujets à notation interne ou « NON NOTÉS »

Les notations financières de 3 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

La règle appliquée consiste à retenir :

- En priorité, la moins bonne note du titre entre les 3 agences si elle existe ;
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actif net total</b>	<b>376 210 765,29</b>	<b>366 218 562,40</b>	<b>343 369 833,84</b>	<b>413 505 853,97</b>	<b>188 906 001,73</b>
<b>PART 1 EUR</b>					
Actif net	34 359 008,43	34 373 348,23	31 153 246,00	38 036 508,63	35 140 569,16
Nombre de parts	109 871,3676	115 353,6408	114 569,1183	121 803,9520	127 912,9464
Valeur liquidative unitaire	312,72	297,98	271,91	312,27	274,72
Distribution unitaire sur revenu net	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	3,27	9,51	11,32	20,12	3,96
<b>PART 2 EUR</b>					
Actif net	51 798 151,81	48 354 217,00	41 520 797,50	66 747 319,46	56 227 450,53
Nombre de parts	201 248,3405	196 170,8821	183 677,1039	255 838,0429	243 754,7033
Valeur liquidative unitaire	257,38	246,49	226,05	260,89	230,67
Distribution unitaire sur revenu net	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	1,42	6,70	8,31	15,60	2,23
<b>PART 2M</b>					
Actif net	195 178 668,84	194 461 270,96	191 930 294,01	225 783 363,88	213 433 600,13
Nombre de parts	7 242 049,4947	7 489 100,5954	8 011 981,1257	8 117 752,5751	8 627 421,4607
Valeur liquidative unitaire	26,95	25,96	23,95	27,81	24,73
Distribution unitaire sur revenu net	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	-0,01	0,55	0,72	1,50	0,10

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>PART 2R</b>					
Actif net	94 356 228,91	88 520 226,02	78 233 570,86	82 341 909,37	65 162 481,63
Nombre de parts	4 002 508,8776	3 860 242,5510	3 662 998,0496	3 289 144,0466	2 898 616,8553
Valeur liquidative unitaire	23,57	22,93	21,35	25,03	22,48
Distribution unitaire sur revenu net	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	-0,23	0,29	0,43	1,14	-0,12
<b>PART 2T</b>					
Actif net	518 707,30	509 500,19	531 925,47	596 752,63	512 355,30
Nombre de parts	27 294,4853	27 994,7747	31 870,7579	30 979,5400	30 083,4568
Valeur liquidative unitaire	19,00	18,19	16,69	19,26	17,03
Distribution unitaire sur revenu net	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	0,10	0,49	0,60	1,14	0,17

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Evolution des capitaux propres

	31/12/2024	29/12/2023
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>366 218 562,40</b>	-
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	51 371 656,48	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-54 701 449,98	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	826 026,07	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-1 158 814,32	-
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	13 654 784,64	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Autres éléments	0,00	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>376 210 765,29</b>	-

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
<b>PART 1 EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	16 417,8652	5 130 822,99
Parts rachetés durant l'exercice	-21 900,1384	-6 838 125,95
Solde net des souscriptions/rachats	-5 482,2732	-1 707 302,96
<b>PART 2 EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	28 749,3630	7 434 564,61
Parts rachetés durant l'exercice	-23 671,9046	-6 051 665,47
Solde net des souscriptions/rachats	5 077,4584	1 382 899,14
<b>PART 2M</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	895 267,3716	24 146 532,37
Parts rachetés durant l'exercice	-1 142 318,4723	-30 544 392,26
Solde net des souscriptions/rachats	-247 051,1007	-6 397 859,89
<b>PART 2R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	617 463,5788	14 611 904,97
Parts rachetés durant l'exercice	-475 197,2522	-11 205 902,34
Solde net des souscriptions/rachats	142 266,3266	3 406 002,63
<b>PART 2T</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2 529,2471	47 831,54
Parts rachetés durant l'exercice	-3 229,5365	-61 363,96
Solde net des souscriptions/rachats	-700,2894	-13 532,42

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
<b>PART 1 EUR</b>	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
<b>PART 2 EUR</b>	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
<b>PART 2M</b>	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
<b>PART 2R</b>	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

# AXA GENERATION EQUILIBRE

---

## Annexes des comptes annuels

### Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
<b>PART 2T</b>	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

## AXA GENERATION EQUILIBRE

---

### Annexes des comptes annuels

#### Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0014006NM9	PART 1 EUR	Capitalisable	EUR	34 359 008,43	109 871,3676	312,72
FR0014006NN7	PART 2 EUR	Capitalisable	EUR	51 798 151,81	201 248,3405	257,38
FR0014006NQ0	PART 2M	Capitalisable	EUR	195 178 668,84	7 242 049,4947	26,95
FR0014006NL1	PART 2R	Capitalisable	EUR	94 356 228,91	4 002 508,8776	23,57
FR0014006NK3	PART 2T	Capitalisable	EUR	518 707,30	27 294,4853	19,00

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Royaume-Uni +/-	France +/-	Pays-Bas +/-	Suisse +/-	Allemagne +/-
exprimés en milliers d'Euro						
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	172 687,16	48 504,64	38 407,04	19 471,14	19 216,98	12 337,45
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>172 687,16</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## AXA GENERATION EQUILIBRE

---

### Annexes des comptes annuels

#### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		$\leq 1$ an	$1 < X \leq 5$ ans	$> 5$ ans	$\leq 0,6$	$0,6 < X \leq 1$
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 832,52	0,00	0,00	0,00	1 832,52
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,01	0,00	0,00	0,00	-0,01
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	NA	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 832,51</b>

## AXA GENERATION EQUILIBRE

### Annexes des comptes annuels

#### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois - 1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 832,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 832,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	GBP +/-	CHF +/-	DKK +/-	SEK +/-	Autres devises +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	45 077,88	17 615,74	5 443,49	2 284,51	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	77,15	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	192,56	6,05	30,78	15,94	45,07
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>45 347,59</b>	<b>17 621,79</b>	<b>5 474,27</b>	<b>2 300,45</b>	<b>45,06</b>

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre des règles et méthodes comptables.

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
<b>Dépôts</b>		
<b>Instruments financiers à terme non compensés</b>		
<b>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</b>		
<b>Créances représentatives de titres donnés en garantie</b>		
<b>Créances représentatives de titres financiers prêtés</b>		
<b>Titres financiers empruntés</b>		
<b>Titres reçus en garantie</b>		
<b>Titres financiers donnés en pension</b>		
<b>Créances</b>		
<b>Collatéral espèces</b>		
<b>Dépôt de garantie espèces versé</b>		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
<b>Dettes représentatives de titres donnés en pension</b>		
<b>Instruments financiers à terme non compensés</b>		
<b>Dettes</b>		
<b>Collatéral espèces</b>		

## AXA GENERATION EQUILIBRE

---

### Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007073713	LABEL EUROPE ACTIONS S	AXA Investment Managers Paris S.A.	Actions	France	EUR	23 760 035,63
FR0007073721	LABEL EURO OBLIGATIONS S	AXA Investment Managers Paris S.A.	Obligations	France	EUR	175 083 363,21
LU0316219251	AXA WORLD FUNDS ACT HUMAN CA	AXA Investment Managers Paris (FR)	Actions	Luxembourg	EUR	3 853 309,35
<b>Total</b>						<b>202 696 708,19</b>

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2024
<b>Créances</b>	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	77 153,45
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	180 586,11
Autres créditeurs divers	0,00
<b>Total des créances</b>	<b>257 739,56</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-1 263 350,69
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
<b>Total des dettes</b>	<b>-1 263 350,69</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>-1 005 611,13</b>

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Frais de gestion, autres frais et charges

<b>PART 1 EUR</b>	<b>31/12/2024</b>
Frais fixes	1 590,88
Frais fixes en % actuel	0,00
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

<b>PART 2 EUR</b>	<b>31/12/2024</b>
Frais fixes	251 989,66
Frais fixes en % actuel	0,50
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

<b>PART 2M</b>	<b>31/12/2024</b>
Frais fixes	2 150 037,77
Frais fixes en % actuel	1,10
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

<b>PART 2R</b>	<b>31/12/2024</b>
Frais fixes	1 889 704,70
Frais fixes en % actuel	2,05
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

<b>PART 2T</b>	<b>31/12/2024</b>
Frais fixes	2 648,21
Frais fixes en % actuel	0,50
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

## AXA GENERATION EQUILIBRE

---

### Annexes des comptes annuels

#### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
<b>Garanties reçues</b>	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
<b>Garanties données</b>	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	0,00
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	0,00
<b>Autres engagements hors bilan</b>	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

# AXA GENERATION EQUILIBRE

---

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

## AXA GENERATION EQUILIBRE

---

### Annexes des comptes annuels

#### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
	FR0007073713	LABEL EUR ACTIONS S	23 730 035,63
	FR0007073721	LABEL EUR OBLIGAT S	175 083 363,21
	LU0316219251	AWF ACT Hum Cital C	3 853 309,35
<b>Total</b>			<b>202 696 708,19</b>

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024	29/12/2023
<b>Revenus nets</b>	<b>825 618,27</b>	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>825 618,27</b>	-
Report à nouveau	0,00	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>825 618,27</b>	-

<b>PART 1 EUR</b>		
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	470 756,98	-
<b>Total</b>	<b>470 756,98</b>	-
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

<b>PART 2 EUR</b>		
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	452 812,68	-
<b>Total</b>	<b>452 812,68</b>	-
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

<b>PART 2M</b>		
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	538 270,85	-
<b>Total</b>	<b>538 270,85</b>	<b>-</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

<b>PART 2R</b>		
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	-640 756,62	-
<b>Total</b>	<b>-640 756,62</b>	<b>-</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

<b>PART 2T</b>		
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	4 534,38	-
<b>Total</b>	<b>4 534,38</b>	<b>-</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024	29/12/2023
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-1 227 407,89</b>	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>-1 227 407,89</b>	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-1 227 407,89</b>	-

<b>PART 1 EUR</b>		
<b>Affectation:</b>		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	-112 009,39	-
<b>Total</b>	<b>-112 009,39</b>	-
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

<b>PART 2 EUR</b>		
<b>Affectation:</b>		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	-168 915,46	-
<b>Total</b>	<b>-168 915,46</b>	-
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

<b>PART 2M</b>		
<b>Affectation:</b>		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	-636 753,98	-
<b>Total</b>	<b>-636 753,98</b>	-
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

<b>PART 2R</b>		
<b>Affectation:</b>		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	-308 037,61	-
<b>Total</b>	<b>-308 037,61</b>	<b>-</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

<b>PART 2T</b>		
<b>Affectation:</b>		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	-1 691,45	-
<b>Total</b>	<b>-1 691,45</b>	<b>-</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>172 687 157,82</b>	<b>45,90</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>172 687 157,82</b>	<b>45,90</b>
Alimentation - Diversifiée			2 714 321,00	0,72
KERRY GROUP A ORD I0.10(DUBLIN LIST)	EUR	29 108	2 714 321,00	0,72
Alimentation - Restauration			5 519 045,91	1,47
COMPASS GROUP PLC COMMON STOCK GBP.1105	GBP	171 418	5 519 045,91	1,47
Assurance multi-lignes			7 317 902,90	1,95
ALLIANZ SE NPV(REGD)(VINKULIERT)	EUR	24 731	7 317 902,90	1,95
banque - Clientele diverse			11 293 359,88	3,00
BNP PARIBAS EUR2	EUR	76 205	4 512 860,10	1,20
HSBC HLDGS ORD USD0.50(UK REG)	GBP	346 103	3 287 308,73	0,87
UBS GROUP AG REG COMMON STOCK USD.1	CHF	118 218	3 493 191,05	0,93
Banque commerciale - non US			12 030 257,19	3,20
BANCO DE BILBAO VIZCAYA	EUR	223 818	2 115 527,74	0,56
FINECOBANK SPA COMMON STOCK	EUR	114 155	1 916 662,45	0,51
ING GROEP NV COMMON STOCK	EUR	199 737	3 022 020,81	0,81
INTESA SANPAOLO	EUR	1 288 130	4 976 046,19	1,32
Biens industriels - Constructions et mines			1 905 888,26	0,51
METSO OYJ COMMON STOCK	EUR	212 237	1 905 888,26	0,51
Biens industriels - outillages			1 029 259,66	0,27
ATLAS COPCO AB COMMON STOCK	SEK	69 744	1 029 259,66	0,27
Boissons - Vins/Spiritueux			2 903 424,20	0,77
DIAGEO PLC COMMON STOCK GBP.2893518	GBP	94 603	2 903 424,20	0,77
Brasserie			2 229 727,20	0,59
HEINEKEN NV EUR1.60	EUR	32 456	2 229 727,20	0,59
BTP - Construction lourde			3 050 267,76	0,81
CELLNEX TELECOM SAU COMMON STOCK EUR.25	EUR	99 976	3 050 267,76	0,81
BTP et autres biens d'équipement			4 532 244,50	1,20
CIE DE ST GOBAIN EUR4	EUR	52 885	4 532 244,50	1,20
Caoutchouc - Pneus			2 411 871,00	0,64
MICHELIN (CGDE) COMMON STOCK	EUR	75 845	2 411 871,00	0,64
Chimie - Diversifiée			3 045 420,20	0,81
SYMRISE AG	EUR	29 668	3 045 420,20	0,81
Chimie - Spécialité			1 601 239,92	0,43
DSM FIRMENICH AG COMMON STOCK EUR.01	EUR	16 386	1 601 239,92	0,43
Convertisseur de courant/Alimentation			4 679 723,40	1,24
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	19 426	4 679 723,40	1,24
Detail - Alimentation			2 322 437,08	0,62
TESCO COMMON STOCK	GBP	521 366	2 322 437,08	0,62
Dispositifs de sécurité électronique			1 255 244,47	0,33
ASSA COMMON STOCK	SEK	43 947	1 255 244,47	0,33

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Electricite - Distribution			4 501 228,23	1,20
NATIONAL GRID PLC COMMON STOCK	GBP	391 749	4 501 228,23	1,20
Electricite - integre			3 753 353,10	1,00
IBERDROLA SA COMMON STOCK EUR.75	EUR	282 207	3 753 353,10	1,00
Electricite - Production			4 696 200,82	1,25
SSE PLC	GBP	242 071	4 696 200,82	1,25
Energie - Sources alternatives			635 716,49	0,17
VESTAS WIND SYSTEMS A/S COMMON STOCK DKK1.0	DKK	48 335	635 716,49	0,17
Fils et Cables			3 473 307,80	0,92
PRYSMIAN CAB + SYS NPV	EUR	56 330	3 473 307,80	0,92
Gestion de portefeuille - Services de conseil			4 231 183,40	1,12
JULIUS BAER HLDGS CHF0.05	CHF	67 691	4 231 183,40	1,12
Laboratoires medicaux et services de depistage			3 429 074,32	0,91
LONZA GROUP AG CHF1 REGD	CHF	6 006	3 429 074,32	0,91
Location d'equipement d'automobile			4 767 132,62	1,27
ASHTEAD GROUP PLC COMMON STOCK GBP.1	GBP	79 385	4 767 132,62	1,27
Logiciel de conception			1 979 984,00	0,53
DASSAULT SYSTEMES COMMON STOCK	EUR	59 104	1 979 984,00	0,53
Multimedia			3 944 094,07	1,05
INFORMA PLC COMMON STOCK	GBP	408 439	3 944 094,07	1,05
Produits de soin et de beaute			5 990 978,93	1,59
L OREAL COMMON STOCK EUR.2	EUR	7 501	2 564 216,85	0,68
UNILEVER PLC COMMON STOCK GBP.031111	EUR	62 441	3 426 762,08	0,91
Produits Electriques - divers			1 913 996,12	0,51
LEGRAND SA COMMON STOCK EUR4.0	EUR	20 353	1 913 996,12	0,51
Produits lies a l'industrie des semi-conducteurs			10 397 684,00	2,76
ASML HOLDING NV ORDSHS COMMON STOCK	EUR	15 320	10 397 684,00	2,76
Produits pharmaceutiques et biotechnologie			23 474 918,13	6,24
ASTRAZENECA PLC COMMON STOCK USD.25	GBP	65 243	8 260 325,64	2,20
MERCK KGAA ORD NPV	EUR	14 111	1 974 128,90	0,52
NOVO NORDISK A/S B COMMON STOCK	DKK	57 438	4 807 777,61	1,28
ROCHE HOLDINGS AG GENUSSSCHEINE NPV	CHF	15 184	4 133 957,06	1,10
SANOFI COMMON STOCK EUR2.0	EUR	45 858	4 298 728,92	1,14
Services commerciaux			10 321 549,62	2,74
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	45 697	3 116 535,40	0,83
RELX PLC	GBP	111 106	4 876 677,24	1,29
SGS LTD COMMON STOCK	CHF	24 043	2 328 336,98	0,62
Services de publicite			4 748 506,00	1,26
PUBLICIS GROUPE SA EUR0.40	EUR	46 102	4 748 506,00	1,26
Services informatiques			1 591 305,30	0,42
CAPGEMINI	EUR	10 062	1 591 305,30	0,42

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Telephonie - integre			3 821 704,84	1,02
KONINKLIJKE KPN NV COMMON STOCK EUR.04	EUR	1 087 256	3 821 704,84	1,02
Textile - Habillement			5 173 605,50	1,38
LVMH MOET HENNESSY VUITTON SE	EUR	8 141	5 173 605,50	1,38
<b>Parts d'OPC et fonds d'investissements</b>			<b>202 696 708,19</b>	<b>53,88</b>
<b>OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne</b>			<b>202 696 708,19</b>	<b>53,88</b>
AXA WORLD FUNDS ACT HUMAN CA	EUR	16 801	3 853 309,35	1,02
LABEL EURO OBLIGATIONS S	EUR	1 014 329,2	175 083 363,21	46,54
LABEL EUROPE ACTIONS S	EUR	61 489,1841	23 760 035,63	6,32
<b>Total</b>			<b>375 383 866,01</b>	<b>99,78</b>

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

### Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

### Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

### Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>Futures</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Options</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Swaps</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Autres instruments</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	375 383 866,01
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	0,00
<b>Autres actifs (+)</b>	2 090 259,06
<b>Autres passifs (-)</b>	-1 263 359,78
<b>Total = actif net</b>	<b>376 210 765,29</b>

**AXA GENERATION EQUILIBRE**

**RAPPORT ANNUEL  
AU  
29/12/2023**

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## Bilan actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>363 412 533,15</b>	<b>343 348 789,18</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>172 060 162,65</b>	<b>144 315 529,49</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	172 060 162,65	144 315 529,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>191 352 370,50</b>	<b>199 033 259,69</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	191 352 370,50	199 033 259,69
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrat financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>304 668,33</b>	<b>283 805,99</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>304 668,33</b>	<b>283 805,99</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>3 675 901,33</b>	<b>1 587 109,78</b>
<b>Liquidités</b>	<b>3 675 901,33</b>	<b>1 587 109,78</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>367 393 102,81</b>	<b>345 219 704,95</b>

## AXA GENERATION EQUILIBRE

### Bilan passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	358 485 829,29	333 094 226,81
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	7 318 824,65	9 753 922,99
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	413 908,46	521 684,04
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>366 218 562,40</b>	<b>343 369 833,84</b>
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>1 151 181,89</b>	<b>1 849 860,60</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>1 151 181,89</b>	<b>1 849 860,60</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>23 358,52</b>	<b>10,51</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>23 358,52</b>	<b>10,51</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>367 393 102,81</b>	<b>345 219 704,95</b>

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## AXA GENERATION EQUILIBRE

### Hors-bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Operations de couverture</b>		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
<b>Total Operations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres operations</b>		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
<b>Total Autres operations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## AXA GENERATION EQUILIBRE

### Compte de résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	54 800,72	5 946,54
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 315 533,09	4 805 090,33
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 370 333,81</b>	<b>4 811 036,87</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	9 228,90
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>9 228,90</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>4 370 333,81</b>	<b>4 801 807,97</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	4 120 912,91	4 264 358,38
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	167 838,84	170 160,44
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)</b>	<b>417 259,74</b>	<b>707 610,03</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-3 351,28	-185 925,99
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)</b>	<b>413 908,46</b>	<b>521 684,04</b>

## Annexes

---

### 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

### 2. REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêt des comptes annuels de la manière suivante :

**Valeurs mobilières :**

**Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :**

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

**Les parts ou actions d'OPC :**

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

**Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):**

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

**Les instruments de titrisation :**

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

# AXA GENERATION EQUILIBRE

- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
  - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
  - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

## Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
  - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
  - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
  - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
  - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou donnés en garantie :
  - La société de gestion procédera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Toutefois ces instruments et les dettes de restitution correspondantes sont présentés au bilan à leur prix de revient. Les appels de marge sont réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financières.

## Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
  - La valeur nominale de l'instrument,
  - Le prix d'exercice de l'instrument,
  - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
  - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
  - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

### ⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :  
Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.
- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :  
Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

### ⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

### 3. METHODES DE COMPTABILISATION

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du FIA et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

### 4. POLITIQUES DE DISTRIBUTION

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

### 5. METHODE DE CALCUL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :

Frais de gestion : **gestion dont frais de gestion externes a la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats) :**

- Part « 2 » : Le taux maximum s'élève à 0,50% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais incluent les honoraires du Contrôleur légal des comptes. Ces frais sont à la charge de porteurs de parts.

- Part «2M» : Le taux maximum s'élève à 1,25% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais incluent les honoraires du Contrôleur légal des comptes. Ces frais sont à la charge de porteurs de parts.

- Part «2R» : Le taux maximum s'élève à 2,25% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais incluent les honoraires du Contrôleur légal des comptes. Ces frais sont à la charge de porteurs de parts.

- Part «2T» : Le taux maximum s'élève à 0,50% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais incluent les honoraires du Contrôleur légal des comptes. Ces frais sont à la charge de porteurs de parts.

- Les honoraires CAC sont inclus dans les frais de gestion. Frais perçus trimestriellement et calculés et provisionnés à chaque valeur liquidative.

- Droits de garde relatifs aux titres inclus à l'actif du Fonds : facturés à la Société de gestion.

- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
  - Le taux maximum de frais indirects est de 0,40% d'actif net des OPC sous-jacents.
- Commission de mouvement / Dépositaire :
  - Néant

## AXA GENERATION EQUILIBRE

- Frais de transaction : les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente au du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le Fonds, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

- Commission de surperformance :

-Néant

- Rétrocession de frais de gestion :

-Néant

- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :

- Part « 1 » : Le taux maximum s'élève à 0,50% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais sont à la charge de porteurs d'entreprise.

- Le fonds a pris en charge des frais exceptionnels à hauteur de 22,752.00 euros liés au recouvrement de créances relatives à des retenues à la source payées sur les dividendes perçus de sociétés étrangères.

### 6. CALCUL DES RATIOS ET DES ENGAGEMENTS

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

### 7. TABLEAU « HORS-BILAN »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

<b>Tableau de concordance des parts</b>			
<b>Nom du fonds :</b>	<b>AXA GENERATION EQUILIBRE</b>		
<b>Code portefeuille :</b>	<b>AVWD</b>		
<b>Code ISIN</b>	<b>Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID</b>	<b>Affectation des sommes distribuables</b>	<b>Parts présentées dans l'inventaire</b>
FR0014006NK3	2T	Capitalisation	C6
FR0014006NN7	2	Capitalisation	C7
FR0014006NQ0	2M	Capitalisation	C8
FR0014006NL1	2R	Capitalisation	C9
FR0014006NM9	1	Capitalisation	C1

## AXA GENERATION EQUILIBRE

### 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>343 369 833,84</b>	<b>413 505 853,97</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises au Fonds d'épargne salariale)	0,00	0,00
Versements de la réserve spéciale de participation	12 770 113,23	11 573 423,31
Intérêts de retard versés par l'entreprise	0,00	0,00
Versements au titre du plan d'épargne	28 564 069,41	30 909 896,67
- versements volontaires des salariés	16 255 633,28	16 997 237,23
- abondements de l'entreprise	12 308 436,13	13 912 659,44
Autres souscriptions **	27 453,89	565 358,89
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises au Fonds d'épargne salariale)	-30 715 871,11	-32 453 865,09
Transferts	-16 203 359,19	-22 969 864,53
- provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	9 373 905,98	12 663 805,71
- à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	- 25 577 265,17	-35 633 670,24
Autres rachats **	-23 984,22	-565 082,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	12 663 489,48	17 544 136,70
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 739 736,99	-8 075 088,90
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-146 972,69	-112 822,29
Différences de change	1 613 404,28	-484 600,74
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	19 622 862,73	-66 775 121,94
- différence d'estimation exercice N :	19 541 968,99	-80 893,74
- différence d'estimation exercice N-1 :	-80 893,74	66 694 228,20
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
- différence d'estimation exercice N :	0,00	0,00
- différence d'estimation exercice N-1 :	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	417 259,74	707 610,03
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>366 218 562,40</b>	<b>343 369 833,84</b>

\* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

\*\* Ces données correspondent au traitement des régularisations sur les Souscriptions et Rachats par le teneur de compte

## AXA GENERATION EQUILIBRE

### 3. MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	67,758,489.79	55,388,947.91
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	0.00	0.00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	104,156,895.93	125,456,376.49

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes

**4. COMPLEMENTS D'INFORMATION**

**4.1 Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
<b>TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Operations de cession sur instruments financiers		
<b>TOTAL Operations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Hors Bilan</b>		
Operations de couverture		
<b>TOTAL Operations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Hors Bilan</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## AXA GENERATION EQUILIBRE

### 4.2 Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							3 675 901,33	1,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							23 358,52	0,01
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 4.3 Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers	3 675 901,33	1,00								
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers	23 358,52	0,01								
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

## AXA GENERATION EQUILIBRE

### 4.4 Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1 GBP	% GBP	Devise 2 CHF	% CHF	Devise 3 DKK	% DKK	Devise N	%
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Actions et valeurs assimilées	45 102 267,77	12,32	17 219 364,38	4,70	8 033 805,45	2,19		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Créances	37 795,04	0,01						
Comptes financiers			8 513,77	0,00	4 787,76	0,00	124 720,60	0,03
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes								
Comptes financiers	23 349,02	0,01					9,50	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 4.5 Ventilation par nature des postes créances et dettes

	29/12/2023
<b>Créances</b>	
Coupons à recevoir	136 829,49
Autres créances	167 838,84
<b>Total des créances</b>	<b>304 668,33</b>
<b>Dettes</b>	
Frais de gestion	-1 151 181,89
<b>Total des dettes</b>	<b>-1 151 181,89</b>
<b>Total dettes et créances</b>	<b>-846 513,56</b>

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## 4.6 Capitaux propres

### MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
<b>C6</b>	PART 2T	
Actions ou parts émises durant l'exercice	1 714,2482	29 995,42
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-5 590,2314	-97 556,47

	En parts	En montant
<b>C7</b>	PART 2 EUR	
Actions ou parts émises durant l'exercice	31 778,3855	7 465 686,15
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-19 284,6073	-4 562 688,40

	En parts	En montant
<b>C8</b>	PART 2M	
Actions ou parts émises durant l'exercice	938 979,2039	23 532 256,56
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-1 461 859,7342	-36 670 334,23

	En parts	En montant
<b>C9</b>	PART 2R	
Actions ou parts émises durant l'exercice	610 778,2768	13 567 904,02
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-413 533,7754	-9 151 506,49

	En parts	En montant
<b>C1</b>	PART 1 EUR	
Actions ou parts émises durant l'exercice	21 335,621	6 139 700,36
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-20 551,0985	-5 835 034,91

### COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
<b>C6 PART 2T</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
<b>C7 PART 2 EUR</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00

## AXA GENERATION EQUILIBRE

	En montant
<b>C7 PART 2 EUR</b>	
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
<b>C8 PART 2M</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
<b>C9 PART 2R</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
<b>CI PART 1 EUR</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

## AXA GENERATION EQUILIBRE

### 4.7 Frais de gestion

	29/12/2023
<b>C6 PART 2T</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion fixes	2 647,42
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
<b>C7 PART 2 EUR</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion fixes	221 192,58
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
<b>C8 PART 2M</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,09
Frais de gestion fixes	2 042 115,75
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
<b>C9 PART 2R</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,04
Frais de gestion fixes	1 687 118,32
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
<b>CI PART 1 EUR</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## 4.8 Engagements reçus et donnés

<u>Description des garanties reçues par l'OPC</u>					NEANT
Nature de la garantie	Etablissement Garant	Bénéficiaire	Échéance	Modalités	
<u>Autres engagements reçus et / ou donnés</u>					NEANT

## 4.9 Autres informations

### VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

### VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

### INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE

	29/12/2023
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPC	191 352 370,50
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	191 352 370,50

## AXA GENERATION EQUILIBRE

### 4.10 Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
<b>Total acomptes</b>			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	413 908,46	521 684,04
<b>Total</b>	<b>413 908,46</b>	<b>521 684,04</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>C6 PART 2T</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 733,71	4 351,01
<b>Total</b>	<b>3 733,71</b>	<b>4 351,01</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		0
Distribution unitaire		0,00
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	0,00	0,00

## AXA GENERATION EQUILIBRE

	29/12/2023	30/12/2022
<b>C7 PART 2 EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	354 364,71	351 607,84
<b>Total</b>	<b>354 364,71</b>	<b>351 607,84</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		0
Distribution unitaire		0,00
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>C8 PART 2M</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	308 459,93	386 619,23
<b>Total</b>	<b>308 459,93</b>	<b>386 619,23</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		0
Distribution unitaire		0,00
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>C9 PART 2R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-667 770,78	-638 187,39
<b>Total</b>	<b>-667 770,78</b>	<b>-638 187,39</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		0
Distribution unitaire		0,00
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## AXA GENERATION EQUILIBRE

---

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CI PART 1 EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	415 120,89	417 293,35
<b>Total</b>	<b>415 120,89</b>	<b>417 293,35</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		0
Distribution unitaire		0,00
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	0,00	0,00

## AXA GENERATION EQUILIBRE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 318 824,65	9 753 922,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>7 318 824,65</b>	<b>9 753 922,99</b>

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C6 PART 2T</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	10 148,19	15 064,70
<b>Total</b>	<b>10 148,19</b>	<b>15 064,70</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		0
Distribution unitaire		0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C7 PART 2 EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	963 164,30	1 175 901,28
<b>Total</b>	<b>963 164,30</b>	<b>1 175 901,28</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		0
Distribution unitaire		0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

## AXA GENERATION EQUILIBRE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C8 PART 2M</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 885 275,62	5 450 903,91
<b>Total</b>	<b>3 885 275,62</b>	<b>5 450 903,91</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		0
Distribution unitaire		0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C9 PART 2R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 777 306,87	2 231 827,61
<b>Total</b>	<b>1 777 306,87</b>	<b>2 231 827,61</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		0
Distribution unitaire		0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>CI PART 1 EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	682 929,67	880 225,49
<b>Total</b>	<b>682 929,67</b>	<b>880 225,49</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		0
Distribution unitaire		0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

## AXA GENERATION EQUILIBRE

### 4.11 Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
31/12/2019	C1	35 309 441,86	131 734,2755	268,03				9,70
	C2	53 157 948,75	235 018,4627	226,18				7,13
	C3	63 209 126,79	2 823 384,9013	22,38				0,38
	C4	210 749 048,62	8 635 878,7075	24,40				0,62
	RC	420 957,58	25 206,4820	16,70				0,52
31/12/2020	C1	35 140 569,16	127 912,9464	274,72				3,96
	C2	56 227 450,53	243 754,7033	230,67				2,23
	C3	65 162 481,63	2 898 616,8553	22,48				-0,12
	C4	213 433 600,13	8 627 421,4607	24,73				0,10
	RC	512 355,30	30 083,4568	17,03				0,17
31/12/2021	C1	38 036 508,63	121 803,9520	312,27				20,12
	C2	66 747 319,46	255 838,0429	260,89				15,60
	C3	82 341 909,37	3 289 144,0466	25,03				1,14
	C4	225 783 363,88	8 117 752,5751	27,81				1,50
	RC	596 752,63	30 979,5400	19,26				1,14
30/12/2022	C6	531 925,47	31 870,7579	16,69				0,60
	C7	41 520 797,50	183 677,1039	226,05				8,31
	C8	191 930 294,01	8 011 981,1257	23,95				0,72
	C9	78 233 570,86	3 662 998,0496	21,35				0,43
	CI	31 153 246,00	114 569,1183	271,91				11,32
29/12/2023	C6	509 500,19	27 994,7747	18,19				0,49
	C7	48 354 217,00	196 170,8821	246,49				6,70
	C8	194 461 270,96	7 489 100,5954	25,96				0,55
	C9	88 520 226,02	3 860 242,5510	22,93				0,29
	CI	34 373 348,23	115 353,6408	297,98				9,51

# AXA GENERATION EQUILIBRE

## 4.12 Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées</b>		<b>172 060 162,65</b>		<b>46,98</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées nego. sur un marché regl. ou assimilé</b>		<b>172 060 162,65</b>		<b>46,98</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. neg. sur un marché regl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous)</b>		<b>172 060 162,65</b>		<b>46,98</b>
ALLIANZ SE REG COMMON STOCK	19 740	4 776 093,00	EUR	1,30
AMADEUS IT GROUP SA COMMON STOCK EUR.01	44 733	2 902 277,04	EUR	0,79
ASHTREAD GROUP PLC COMMON STOCK GBP.1	75 702	4 771 615,30	GBP	1,30
ASML HOLDING NV COMMON STOCK EUR.09	15 150	10 327 755,00	EUR	2,84
ASTRAZENECA PLC COMMON STOCK USD.25	65 312	7 989 235,47	GBP	2,18
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA COMMON STOCK EUR.49	561 852	4 621 794,55	EUR	1,26
BNP PARIBAS COMMON STOCK EUR2.0	123 151	7 708 021,09	EUR	2,10
BP PLC COMMON STOCK USD.25	918 924	4 943 239,55	GBP	1,35
BUREAU VERITAS SA COMMON STOCK EUR.12	93 700	2 142 919,00	EUR	0,59
CAPGEMINI SE COMMON STOCK EUR8.0	2 954	557 567,50	EUR	0,15
CARLSBERG AS B COMMON STOCK DKK20.0	8 464	961 468,53	DKK	0,26
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN COMMON STOCK EUR4.0	27 597	1 839 616,02	EUR	0,50
COMPASS GROUP PLC COMMON STOCK GBP.1105	175 597	4 348 637,26	GBP	1,19
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA COMMON STOCK	60 278	1 692 606,24	EUR	0,46
DASSAULT SYSTEMES SE COMMON STOCK EUR.1	86 971	3 847 162,19	EUR	1,05
DIAGEO PLC COMMON STOCK GBP.2893518	96 045	3 165 478,28	GBP	0,86
DSM FIRMENICH AG COMMON STOCK EUR.01	23 814	2 190 888,00	EUR	0,60
FINECOBANK SPA COMMON STOCK EUR.33	137 234	1 864 323,89	EUR	0,51
IBERDROLA SA COMMON STOCK EUR.75	273 692	3 248 724,04	EUR	0,89
INFINEON TECHNOLOGIES AG COMMON STOCK	80 938	3 059 456,40	EUR	0,84
INFORMA PLC COMMON STOCK GBP.001	417 702	3 765 608,47	GBP	1,03
ING GROEP NV COMMON STOCK EUR.01	276 725	3 742 982,35	EUR	1,02
INTESA SANPAOLO COMMON STOCK NPV	1 211 119	3 201 593,08	EUR	0,87
KERRY GROUP PLC A COMMON STOCK EUR.125	36 375	2 861 257,50	EUR	0,78
KONINKLIJKE KPN NV COMMON STOCK EUR.04	1 162 280	3 623 989,04	EUR	0,99
L OREAL COMMON STOCK EUR.2	5 180	2 334 367,00	EUR	0,64
LEGRAND SA COMMON STOCK EUR4.0	13 379	1 258 963,90	EUR	0,34
LONZA GROUP AG REG COMMON STOCK CHF1.0	5 816	2 212 669,89	CHF	0,60
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI COMMON STOCK EUR.3	5 902	4 329 707,20	EUR	1,18
MERCK KGAA COMMON STOCK	14 745	2 124 754,50	EUR	0,58
METSO CORP COMMON STOCK	302 338	2 772 439,46	EUR	0,76
NATIONAL GRID PLC COMMON STOCK	223 773	2 732 119,72	GBP	0,75
NESTE OYJ COMMON STOCK	83 948	2 703 965,08	EUR	0,74
NESTLE SA REG COMMON STOCK CHF.1	82 447	8 647 313,08	CHF	2,36
NOVO NORDISK A/S B COMMON STOCK	60 017	5 620 442,24	DKK	1,53
PRYSMIAN SPA COMMON STOCK EUR.1	65 920	2 713 926,40	EUR	0,74
RELX PLC COMMON STOCK GBP.00144397	114 212	4 099 005,48	GBP	1,12
ROCHE HOLDING AG GENUSSSCHEIN COMMON STOCK	17 184	4 519 186,83	CHF	1,23
SANOFI COMMON STOCK EUR2.0	46 337	4 159 209,12	EUR	1,14
SCHNEIDER ELECTRIC SE COMMON STOCK EUR4.0	26 650	4 844 437,00	EUR	1,32
SOCIETE GENERALE SA COMMON STOCK EUR1.25	114 470	2 750 141,75	EUR	0,75
SSE PLC COMMON STOCK GBP.5	204 009	4 369 519,40	GBP	1,19
STELLANTIS NV COMMON STOCK EUR.01	162 456	3 435 132,12	EUR	0,94
SYMRISE AG COMMON STOCK	31 505	3 139 158,20	EUR	0,86
UBS GROUP AG REG COMMON STOCK CHF.1	65 549	1 840 194,58	CHF	0,50
VESTAS WIND SYSTEMS A/S COMMON STOCK DKK.2	50 505	1 451 894,68	DKK	0,40
VODAFONE GROUP PLC COMMON STOCK USD.2095238	2 525 547	1 998 170,93	GBP	0,55
WORLDLINE SA COMMON STOCK EUR.68	59 317	929 497,39	EUR	0,25
WPP PLC COMMON STOCK GBP.1	335 991	2 919 637,91	GBP	0,80

## AXA GENERATION EQUILIBRE

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>		<b>191 352 370,50</b>		<b>52,25</b>
<b>TOTAL OPCVM et equivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>		<b>191 352 370,50</b>		<b>52,25</b>
AXA WORLD FUNDS ACT HUMAN CA	16 801	3 743 430,81	EUR	1,02
AXA TRESOR COURT TERME	2 790,0029	6 925 284,10	EUR	1,89
AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	1 036 276,2	173 358 645,50	EUR	47,34
AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	20 129,1841	7 325 010,09	EUR	2,00



**Société de gestion**

**AXA Investment Managers Paris**

Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux - France  
Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 92008 en date du 7 avril 1992  
S.A. au capital de 1 421 906 euros, 353 534 506 RCS Nanterre.

**Dépositaire**

BNP PARIBAS SA- 3, rue d'Antin - 75002 Paris